

RAPPORT ANNUEL

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2022



ÉDITO

Agir pour un avenir meilleur.

Alors que la problématique du changement climatique et de la protection de l'environnement est plus que jamais au cœur des préoccupations, des démarches innovantes et volontaristes sont indispensables pour faire face aux crises et enjeux sociaux et écologiques actuels.

À travers ses politiques publiques, comme dans le fonctionnement de son administration, le Département fait du développement durable une ligne directrice de son action au service de tous. Les 13 engagements de la majorité départementale pour un Hérault solidaire et écologique en sont la concrétisation, afin de ne laisser personne au bord de la route et d'aménager un territoire résilient face aux dérèglements climatiques qui s'accroissent.

L'Hérault est une terre attractive, particulièrement exposée aux effets néfastes de l'évolution du climat. Avec une population de 1,16 million d'habitants en constante augmentation, sauvegarder notre environnement unique, riche de sa biodiversité et de ses activités agricoles est une priorité.

Le rapport Objectifs Développement Durable 2022 met en avant une sélection de 49 initiatives exemplaires et vertueuses qui concourent à l'éclosion de nouvelles façons de préserver notre environnement et d'équiper le territoire, tout en répondant aux aspirations des Héraultais-es. Ainsi, vous pourrez y découvrir comment le Département structure les cours de collèges pour plus de partage des lieux, participe à la production de bocaux solidaires à partir de fruits et légumes invendus, ou encore la façon dont sont valorisées les coquilles d'huitres du bassin de Thau...

La situation à l'échelle mondiale peut parfois paraître pessimiste. Aujourd'hui, mettons tout en œuvre, chacun à notre niveau, pour contribuer à la sauvegarde de notre environnement, en participant à la réalisation des 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies pour le bien commun.

Que ce document puisse être une source d'inspiration pour continuer le chemin vers un plus bel avenir, répondant aux besoins sociaux des Héraultais-es tout en protégeant la planète.

KLÉBER MESQUIDA,

Président du Département de l'Hérault

RAPPORT ANNUEL 2022

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



PRÉAMBULE

La présentation, lors du débat d'orientation budgétaire, d'un rapport sur la prise en compte des principes et des objectifs du développement durable est une obligation pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants. Cette présentation fait référence à la Charte de l'environnement de 2004, annexée à la Constitution, qui précise, dans son article 6, que "les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social".

Les pages qui vont suivre ne constituent pas un bilan d'activité mais une revue de projets et d'actions témoignant d'une prise en compte réelle par le Département des 17 Objectifs de Développement Durable qui doivent inspirer les politiques publiques.

SOMMAIRE

P9 ODD 1 : LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

P13 - Recycler des vélos dans une démarche écologique et solidaire

P15 - Utiliser la commande publique comme puissant levier de lutte contre l'exclusion, d'insertion sociale et professionnelle et de développement économique local

P17 - Lutter efficacement contre la précarité énergétique

P21 ODD 2 : ÉLIMINER LA FAIM



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

P25 - Produire et distribuer des bocaux solidaires, une initiative exemplaire de l'économie circulaire

P27 - S'engager pour la transition agroécologique sociale et solidaire avec TerrAES

P29 - Réaliser un état des lieux de l'alimentation solidaire pour mieux connaître les besoins et aider les plus démunis

P33 ODD 3 : BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

P37 - Soutenir la rencontre artistique en EHPAD entre générations

P39 - Atténuer la propagation du COVID grâce à la cellule interne mise en place par la collectivité

P41 - Impulser un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale pour les personnes âgées ou en situation de handicap

P45 ODD 4 : ÉDUCATION DE QUALITÉ



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

P49 - Remobiliser des jeunes en rupture avec « Eco-Graff » une action à la croisée des politiques sociale et environnementale

P51 - Susciter l'éveil artistique dès le plus jeune âge : 123 culture!

P53 ODD 5 : ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

P57 - Structurer de nouvelles cours apaisées dans les collèges

P59 - Favoriser et augmenter la prise de licences sportives pour les femmes et filles héraultaises

P61 - Promouvoir la démarche égalité professionnelle femmes-hommes auprès de tous les agents

P65 ODD 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

P69 - Réduire l'impact environnemental de l'administration par l'achat de produits courants plus durables

P71 - Surveiller les eaux souterraines pour les connaître et anticiper leur évolution

P73 - Déployer de nouvelles techniques de nettoyage dans les collèges visant à réduire la consommation en eau et en produits chimiques

P77 ODD 7 : ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔÛT ABORDABLE



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

P81 - Contribuer à la réduction des consommations énergétiques des bâtiments par une approche globale

P83 - Répondre au confort d'usage et réduire les consommations d'énergie des bâtiments.

P85 - Alimenter des compteurs de vélos et piétons avec une route solaire innovante

P89 ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

P93 - Engager la transformation des espaces tertiaires de la collectivité vers le bureau partagé

P95 - Développer une offre de formation adaptée aux besoins des agents

P97 - Intégrer la dimension de l'engagement durable dans la politique d'accompagnement des agents

P101 ODD 9 : INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

P105 - Prolonger la durée de vie des équipements informatiques

P107 - Appliquer les principes de l'économie circulaire avec un béton expérimental fabriqué avec des coquilles d'huitres recyclées

P109 - Développer le numérique soutenable en tenant compte des aspects de développement durable

P113 ODD 10 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

P117 - Favoriser l'égalité d'accès aux services publics par le numérique

P119 - Proposer une immersion professionnelle au sein du Département auprès du public héraultais en situation de handicap

P121 - Prévenir la perte d'autonomie pour les 60 ans et plus par des actions collectives

P125 ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

P129 - Améliorer la qualité des politiques et projets de mobilités au travers d'une charte de participation du public

P131 - Limiter les distances des déplacements professionnels des agents

P133 ODD 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Établir des modes de consommation et de production durables

P137 - Inscrire la collectivité dans une démarche zéro papier

P139 - Elaborer un cahier de recommandations pour un tourisme durable

P141 - Etudier la réduction de la plastification des livres sur le territoire lecture publique Ouest Hérault

P143 - Supprimer l'impression en masse des actes administratifs concernant les agents contractuels

P145 ODD 13 : MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

P149 - Minimiser l'impact écologique des impressions de la collectivité

P151 - Encourager les collégiens à se déplacer en modes de déplacements actifs par un Plan de Déplacement d'Établissement Scolaire (PDES)

P153 - Sélectionner et prêter des documents sur le thème du développement durable

P157 ODD 14 : VIE AQUATIQUE



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable

P161 - Renaturer des parcelles cabanisées autour de l'étang de l'Or

P163 - Suivre les échouages de tortues marines en mer Méditerranée

P165 ODD 15 : VIE TERRESTRE



Préserver les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

P169 - Changer les pratiques de travail des Rando-Pisteurs pour préserver la biodiversité

P171 - Affronter la neige et les congères grâce à une haie mellifère

P173 ODD 16 : PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

P177 - Faciliter le travail collaboratif à distance grâce aux dispositifs de vidéoconférence déployés sur tous les sites du Département

P179 - Dématérialiser en totalité la passation des contrats de la commande publique

P181 - Se cultiver avec des nouvelles offres d'animations s'adaptant à la crise sanitaire et favorisant un accès à la culture pour tous

P183 - Offrir un accès facilité aux Ressources Humaines en instaurant des services efficaces, responsables et ouverts à tous pour une institution inclusive

P185 ODD 17 : PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



P189 - Inciter aux comportements vertueux grâce à l'Open Data

P191 - Valoriser les domaines départementaux grâce à des jeunes bénévoles internationaux : la rénovation du refuge de Boïssesecure

P193 - Renforcer le soutien à la participation citoyenne des jeunes héraultais : une Histoire de talents



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LE DÉPARTEMENT

Depuis six ans, le Département a voulu rendre plus lisible son engagement à contribuer, à son niveau territorial d'intervention, à l'effort engagé par la France pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

C'est la raison pour laquelle le rapport annuel Développement, intitulé « Rapport annuel Objectifs de développement durable » est organisé selon les 17 Objectifs Développement Durable.

Ce mode de présentation résulte d'une volonté de faire des ODD un outil qui permette à tous, citoyens et agents, de s'approprier les grands objectifs planétaires au travers d'actions mises en œuvre au niveau local.

Afin de mieux appréhender la façon dont les 52 actions exposées dans ce rapport contribuent à chacun des 17 ODD, chaque fiche action présente un diagramme en radar.

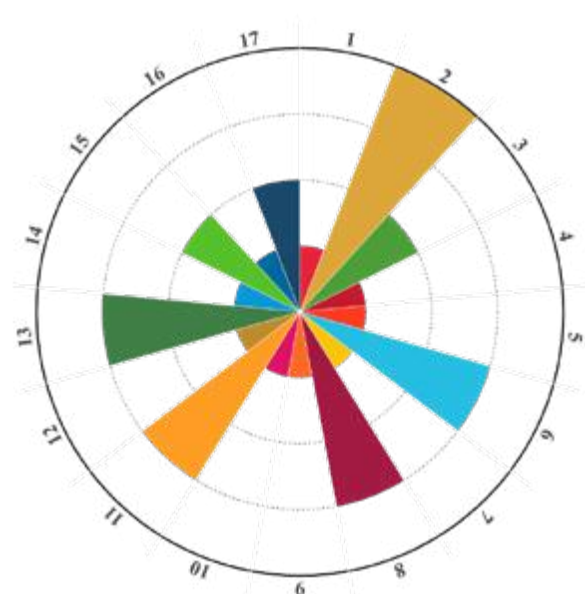
Ce radar est divisé en 17 secteurs correspondant aux 17 ODD et comporte 4 cercles concentriques, indiquant le niveau de contribution de l'action à la réalisation des ODD.

Le niveau 1, le plus proche du centre, indique une absence de contribution, le niveau 2 une contribution faible, le niveau 3 une contribution modérée et le niveau 4, le plus excentré, une contribution élevée.

Les couleurs respectent les codes internationaux des ODD adoptés sous l'égide de l'ONU et un index rabattable permet de visualiser l'intitulé de chacun des 17 ODD.

Dans l'exemple ci-contre, l'action analysée contribue de manière élevée à l'ODD 2, puis de manière modérée aux ODD 6, 8, 11 et 13, de manière faible aux ODD 3, 15 et 17, et, enfin, ne contribue pas aux ODD 1, 4, 5, 7, 9, 10, 12, 14 et 16.

Il est à noter que le niveau 1, « absence de contribution », ne signifie pas qu'il y ait une carence ou un défaut, mais indique simplement que l'action considérée, de par son champ thématique, n'impacte pas tel ou tel ODD.





À l'initiative de l'ONU, 193 pays, dont la France, se sont engagés à New York en septembre 2015 à atteindre 17 objectifs mondiaux qui ont été négociés entre 2012 et 2015, ce sont les "Objectifs de Développement Durable" (ODD) également appelés "Agenda 2030".

Le succès de "l'Agenda 2030" dépendra d'une action collective, par tous et pour tous :

*"Tous les pays et toutes les parties prenantes agiront de concert pour mettre en œuvre ce plan d'action"
(extrait de l'Agenda 2030).*

Les pays du Nord comme du Sud veilleront à intégrer les ODD dans leurs politiques et leurs stratégies nationales et seront invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant les Nations unies.

Les collectivités territoriales, le secteur privé et public et la société civile joueront également un rôle clé dans cette mise en œuvre.

Adossés à ces 17 objectifs, 169 cibles ont été définies pour lesquelles près de 232 indicateurs ont été choisis pour rendre compte de leurs évolutions.

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN RÉSUMÉ



ODD 1 : PAS DE PAUVRETÉ

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



ODD 2 : FAIM ZÉRO

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



ODD 3 : BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges



ODD 4 : ÉDUCATION DE QUALITÉ

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



ODD 5 : ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



ODD 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



ODD 7 : ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



ODD 9 : INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



ODD 10 : INÉGALITÉS RÉDUITES

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



ODD 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Établir des modes de consommation et de production durables



ODD 13 : MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



ODD 14 : VIE AQUATIQUE

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable



ODD 15 : VIE TERRESTRE

Préserver les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



ODD 16 : PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



ODD 17 : PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



"Éliminer la pauvreté
 SOUS TOUTES SES FORMES
 ET PARTOUT DANS LE MONDE"

LÉGENDES DES ODD :





ÉLIMINER LA PAUVRETÉ

SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

1.1 • D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour) ;

1.2 • D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays ;

1.3 • Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ;

1.4 • D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la micro-finance ;

1.5 • D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité ;

1.a • Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes ;

1.b • Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 1

- 01** • Recycler des vélos dans une démarche écologique et solidaire
- 02** • Utiliser la commande publique comme puissant levier de lutte contre l'exclusion, d'insertion sociale et professionnelle et de développement économique local
- 03** • Lutter efficacement contre la précarité énergétique

LÉGENDES DES ODD :



01

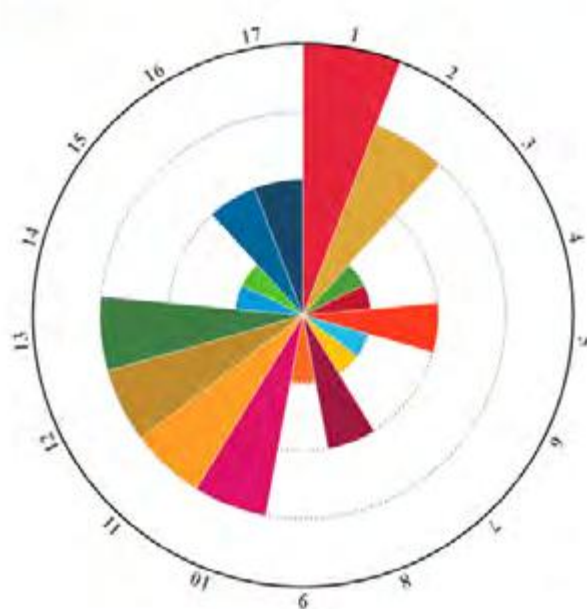
RECYCLER DES VÉLOS DANS UNE DÉMARCHÉ ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Dans le cadre de sa politique d'insertion des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), le Département développe une démarche volontariste envers l'insertion par l'activité économique, notamment par le co-financement des **chantiers d'insertion**. Ces structures agréées par l'Etat relèvent du **domaine de l'économie sociale et solidaire** et cherchent à concilier **performance économique et projet social** en proposant à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion.

Les chantiers d'insertion sont des structures qui permettent l'insertion professionnelle à travers de très nombreuses activités d'utilité sociale et écologique. L'association **Recycle & vous** créée en 2019, porte un chantier d'insertion financé par le Département à hauteur de 60 000 €/an pour accompagner des allocataires du RSA vers un emploi durable et une levée des freins à l'emploi. A ce titre, l'association accueille 12 personnes dont 8 allocataires du RSA.

L'association Recycle & vous est impliquée dans la transformation en matière d'écomobilité et poursuit un triple objectif :

- **lutter contre l'exclusion** en permettant à chacun l'accès à un projet social et professionnel
- **favoriser la mobilité douce**, l'écologie la santé et le bien être
- s'engager dans **une démarche de développement allié à des valeurs humanistes**



L'activité du chantier s'organise autour de **l'entretien et de la réparation de vélos**. La **marque Cocotte créée en 2021** élargit les prestations proposées par la structure en mettant à la vente des vélos reconditionnés et remis à neuf après récupération.

A partir d'anciens cadres et guidons, l'association donne une nouvelle vie à des vélos initialement destinés à la décharge ou à l'abandon. Elle ajoute des pièces neuves pour tout ce qui touche à la sécurité. Pour finaliser cette remise à neuf, Recycle & vous a fait le choix de travailler avec une entreprise d'insertion basée en Occitanie qui lui propose une gamme spécifique de peinture. La structure s'est engagée à proposer **et adapter ses prestations dans le but de permettre l'accessibilité au plus grand nombre**.

Depuis sa création, le chantier a déjà recyclé et vendu plus **d'une centaine de vélos**, permettant ainsi le développement de l'écomobilité. Plusieurs salariés ont, suite à l'accompagnement à la levée des freins, trouvé un emploi durable ou sont entrés en formation qualifiante.

Cette action combine des axes clés du développement durable : sociaux par le biais de **l'insertion sociale** et de la solidarité, sociétaux par le biais du **développement économique local** et environnementaux par le **recyclage** et le développement de **l'écomobilité**.





02

UTILISER LA COMMANDE PUBLIQUE COMME PUISSANT LEVIER DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION, D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Chef de file de l'action sociale, le Département est fortement engagé dans **l'achat public socialement responsable** afin de lutter contre l'exclusion des publics rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles, de promouvoir l'emploi, le développement économique local et la cohésion sociale.

En 2020, le montant de la commande publique s'élevait à 201 M€ d'achats contre 158 M€ en 2017 offrant ainsi de fortes potentialités d'actions pour le Département.

Afin d'accroître l'intégration des considérations sociales dans son processus d'achat, la collectivité a mis en œuvre **un plan d'action pour la période 2018 – 2021** qui a pour finalité d'augmenter le nombre de personnes en difficultés socio professionnelles insérées dans le monde du travail, notamment les allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) et les personnes en situation de handicap, tout en contribuant au développement de l'activité économique des structures du secteur du handicap et de l'insertion par l'activité économique (IAE). Il fixe les objectifs suivants :

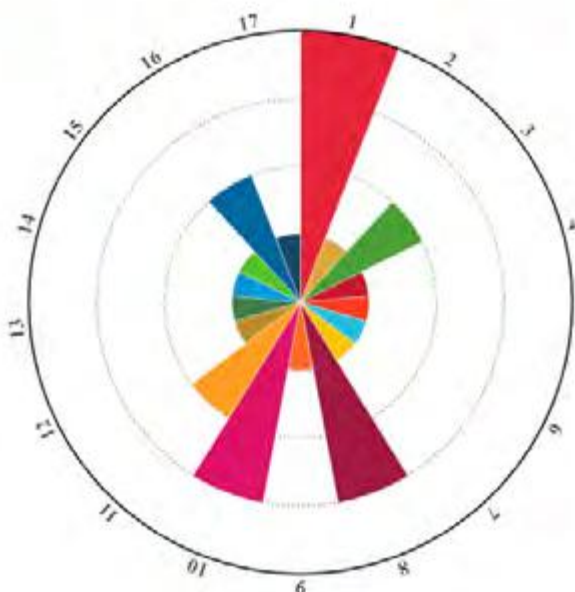
- **développer le nombre de marchés intégrant une clause d'insertion,**
- **augmenter le nombre d'heures** dans les marchés clausés,
- **accroître les marchés réservés** à des structures de l'insertion et du handicap,
- **favoriser l'accès des marchés inférieurs à 40 000 € aux structures de l'insertion et du handicap.**

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le Département a procédé à l'élaboration **d'un guide de l'achat public socialement responsable** et organisé **un forum** afin de promouvoir les clauses sociales auprès des responsables de marchés publics. Cet engagement départemental s'est aussi traduit par la mise en place d'une organisation territoriale plus efficace pour sensibiliser et accompagner les donneurs d'ordres et les entreprises.

À ce jour, le Département gère le volet insertion de ses marchés publics, de ceux du groupe Hérault, et d'autres institutions locales pour répondre aux forts enjeux territoriaux.

La collectivité souhaite poursuivre cette dynamique et renforcer son volontarisme en matière d'achat public durable. Ainsi, un nouveau **schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables** (SPASER) sera adopté fin 2022, il constituera **la nouvelle feuille de route**.

Nombres de marchés suivis par le CD34			Volume heures-insertion réalisées		
2018	2019	2020	2018	2019	2020
158	248	311	98 764	127 287	126 348
Nombre d'ETP (Equivalent temps plein) annuels			61	79,2	78,7
Nombre de salariés bénéficiaires de la clause			170	302	377



LÉGENDES DES ODD :





03

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Toute personne qui éprouve dans son logement, des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat est en situation de précarité énergétique. **Cette précarité concerne les ménages à revenus modestes** occupant majoritairement des **logements anciens**, peu ou mal isolés et qui consacrent **plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses énergétiques**.

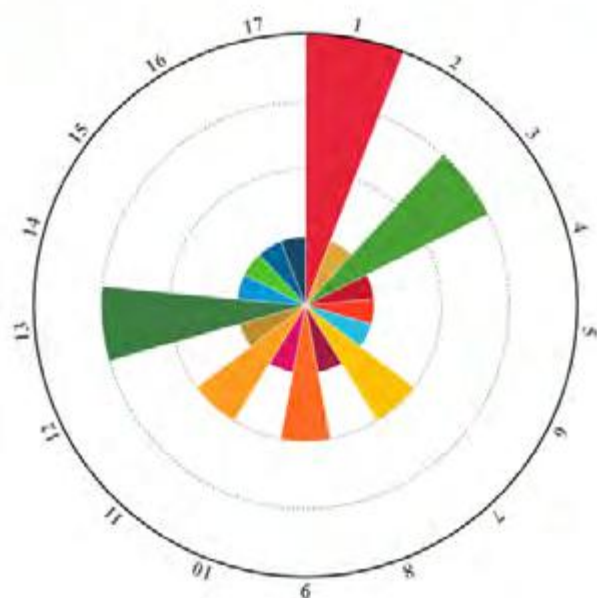
Afin d'apporter une aide aux publics à revenus modestes, notamment les bénéficiaires de minima sociaux, le Département a mis en place dès 2021, dans le cadre du dispositif Fonds de solidarité pour le logement (FSL), **une mesure expérimentale d'accompagnement social lié au logement (ASLL) précarité énergétique** qui complète le dispositif existant du fonds d'aide aux travaux de maîtrise d'eau et d'énergie.

La mesure d'accompagnement social lié au logement (ASLL) précarité énergétique.

Cette action s'adresse aux ménages locataires du parc public ou privé, ainsi qu'aux propriétaires occupants.

Il s'agit de :

- donner **les clefs de compréhension** aux personnes pour maîtriser leur consommation de fluides,
- **diminuer les coûts** induits par les charges énergétiques. Le dispositif mis en place s'insère parfaitement dans la problématique globale **des économies d'énergie**, il permet aux publics concernés d'optimiser leur budget.



Avec les dispositifs suivants :

- Cette action passe par l'accompagnement autour d'un **diagnostic des équipements et l'étude de la consommation** des fluides avec si nécessaire la mise en place de matériel de mesure et d'analyse des consommations et de matériels économes complété de conseils sur les éco-gestes.
- Des **visites-conseils** énergétiques, suivies de rapports techniques détaillés et **de préconisations** ;

Les organismes agréés dans le cadre du FSL, dont les Maisons départementales des solidarités (MDS) et les Centres communaux d'action sociale (CCAS), orientent le public vers ce dispositif.

Des objectifs sont fixés pour cette expérimentation qui se réalise sur 2 secteurs d'intervention du Département :

- nombre de ménages bénéficiant d'un accompagnement : 34
- nombre de réunions liées à l'ingénierie : 6
- nombre de permanences sur les territoires : 18

Le budget annuel est de 26 000€ du Fonds de Solidarité pour le logement.

En fonction des résultats de l'expérimentation, l'objectif est d'étendre **l'action sur d'autres territoires** relevant de la compétence du FSL départemental.

LÉGENDES DES ODD :



1 PAS DE PAUVRETÉ



LÉGENDES DES ODD :





"Éliminer la faim,

ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE,
AMÉLIORER LA NUTRITION ET
PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE"

LÉGENDES DES ODD :





ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

2.1 • D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ;

2.2 • D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées ;

2.3 • D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles ;

2.4 • D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols ;

2.5 • D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale ;

2.a • Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés ;

2.b • Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha ;

2.c • Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 2

- 04** • Produire et distribuer des bocaux solidaires, une initiative exemplaire de l'économie circulaire
- 05** • S'engager pour la transition agroécologique sociale et solidaire avec TerrAES
- 06** • Réaliser un état des lieux de l'alimentation solidaire pour mieux connaître les besoins et aider les plus démunis

LÉGENDES DES ODD :



04

PRODUIRE ET DISTRIBUER DES BOCAUX
SOLIDAIRES, UNE INITIATIVE EXEMPLAIRE DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté, et plus précisément sur le volet alimentation de la convention signée avec l'Etat, le Département a lancé une opération de solidarité alimentaire afin de soutenir les personnes les plus vulnérables. Elle vient confirmer l'engagement fort du Département dans cette problématique. Les bocaux solidaires sont le fruit d'une coopération entre le Département, l'Etat, les associations caritatives et les producteurs locaux.

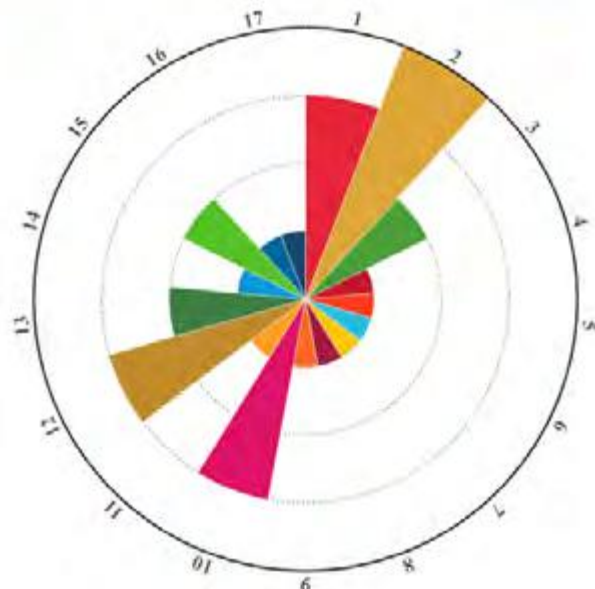
Conséquence de la crise sanitaire et économique, de plus en plus de personnes ont recours aux associations pour se nourrir. Cette initiative de développement d'une alimentation solidaire va permettre de les soutenir. Elle poursuit des objectifs majeurs et multiples en phase avec les objectifs de développement durable et permet de combler des carences constatées :

- **Compléter la distribution alimentaire actuelle** au plus près des bénéficiaires sur l'ensemble de l'Hérault tout au long de l'année.
- **Lutter contre le gaspillage** de denrées alimentaires en impliquant l'ensemble des acteurs de la chaîne, de la production à la distribution et limiter les emballages superflus.
- **Accompagner les projets locaux et innovants** portés par les acteurs de l'économie sociale et solidaire et favoriser leur articulation.

Initiée et portée par le Département, cette action a été financée à hauteur de 38 155 € et a été mise en place dans le cadre d'une expérimentation sur les mois de Novembre et Décembre 2021. L'action a impliqué et mobilisé 4 acteurs principaux autour du Département **afin de développer un circuit court** (du producteur au consommateur) **de confection de bocaux longue conservation, élaborés à partir de fruits et légumes locaux invendus ou en surplus**. Les bocaux sont ensuite distribués par la Banque alimentaire aux associations, épiceries sociales et solidaires pour les plus vulnérables.

Ces 4 acteurs sont :

- la légumerie d'insertion Agriviva SN,
- la conserverie Label d'Occitanie,
- la Banque Alimentaire 34
- le Marché d'intérêt national de Montpellier (MIN)



Concrètement, l'expérimentation a atteint son objectif de réalisation : **10 000 bocaux longue conservation** ont été produits, essentiellement composés de soupes, purées de légumes, compotes, confitures. Ces derniers ont été **distribués par la Banque alimentaire à une vingtaine d'épiceries sociales** de l'Hérault. 2 365 personnes ont pu bénéficier de cette opération de solidarité, **du producteur à l'assiette** en circuit court et zéro gaspillage.

L'évaluation de cette première expérimentation témoigne de la **satisfaction des épiceries sociales** et des bénéficiaires finaux. Une seconde expérimentation de conditionnement va être menée au printemps 2022 avec les productions de saison. Elle devra permettre de déterminer les conditions de pérennisation de l'action.



N. Casanova - CD54

LÉGENDES DES ODD :





05

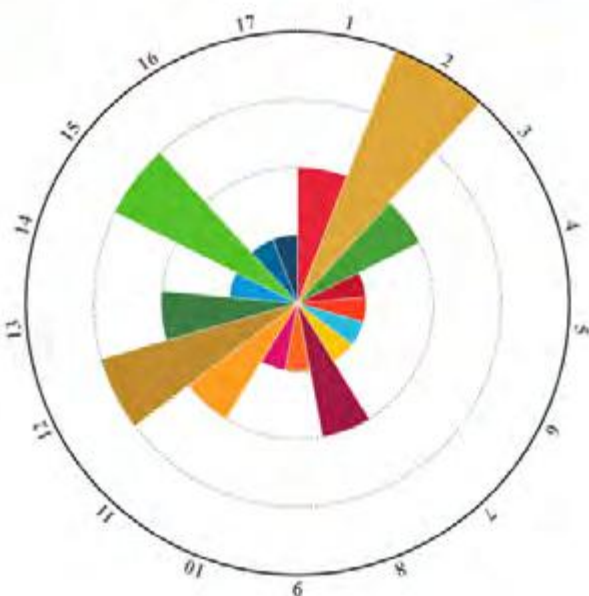
S'ENGAGER POUR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE SOCIALE ET SOLIDAIRE AVEC TERRAES

Le Département s'engage à accompagner les porteurs de projets et entrepreneurs locaux dans une démarche de développement durable par une politique ambitieuse auprès des acteurs qui contribuent au développement des filières agricoles tenant compte des enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Il favorise la mise en commun des expertises et des efforts pour mettre en place une **production locale vertueuse de qualité**.

Oc'Via, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Occitanie, et France Active Airdie-Occitanie ont signé **un partenariat** pour financer et déployer **un projet local inédit** où s'harmonisent les dimensions environnementale, sociale et économique : **TerrAES**.

France Active Airdie-Occitanie est un partenaire historique du Département qui finance l'action de l'association à hauteur de 246 k€. Il participe également à l'abondement des prêts d'honneur insertion (PHI) et du fonds d'initiative agri-rural (FIA) distribués par l'association aux porteurs de projets et entrepreneurs engagés.

Ensemble et avec les acteurs locaux, ils souhaitent soutenir le développement d'une agriculture de proximité en faveur de **la biodiversité** et des circuits courts en **agroécologie**.



R. Dumoulin - Mas de Londres

Les objectifs de l'action :

- Favoriser l'émergence **d'initiatives agroécologiques**, en aidant les entrepreneurs à mener à bien leur projet (recherche de foncier, financement, mise en réseaux et liens avec les filières...),
- Co-construire des réponses adaptées **aux spécificités des territoires** et au service de nouvelles solidarités,
- Participer au développement **d'une économie locale** créatrice d'emplois non délocalisables et durables.

En 2021-2022, TerreAES se décline en 6 projets dont :

Sur la commune de Lavérune, un projet agro écologique multidimensionnel est en cours d'étude pour permettre **l'installation mutualisée de plusieurs agriculteurs**.

Sur la commune du Mas de Londres, un projet de construction d'une bergerie communale avec installation d'un éleveur sur un site agroenvironnemental remarquable a vu le jour. Il se déploie sur un ancien terrain militaire de 89 ha acquis par la commune grâce à l'intermédiation du CEN Occitanie. Ce site a fait l'objet de la signature de **la première obligation réelle environnementale (ORE)** de l'Hérault qui constitue un engagement de la commune pour préserver la nature agroenvironnementale du site pour 40 ans.

Une journée pastorale sur site a eu lieu avec les partenaires compétents : conseillers pastoraux des chambres régionale et départementale d'agriculture de l'Hérault, éleveurs du centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) Empreintes et de Terres Vivantes, conseillère à l'installation de Terres Vivantes, techniciens de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, équipe TerrAES et élus locaux en fin de journée pour la restitution des travaux.

Un plan d'action a ensuite été défini : approfondir la dynamique agricole locale pour **confirmer l'installation d'un berger**, mener un travail **d'animation foncière** pour conforter le site en termes de ressources fourragères, étudier les meilleurs emplacements pour construire le bâtiment d'élevage.

Les actions déclinées dans le cadre de TerrAES permettent de donner une nouvelle impulsion à **la transition agroécologique** et de soutenir le développement d'une **agriculture de proximité**, écologique, durable et **créatrice d'emplois**.

LÉGENDES DES ODD :





06

RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX DE L'ALIMENTATION SOLIDAIRE POUR MIEUX CONNAÎTRE LES BESOINS ET AIDER LES PUBLICS LES PLUS DÉMUNIS

Dans le cadre du plan pauvreté, l'Etat (direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités 34) et le Département s'associent pour travailler avec le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) à l'élaboration **d'un état des lieux départemental de l'alimentation solidaire.**

Le Département intervient **pour remédier à la précarité alimentaire des personnes les plus démunies**, en lien avec un réseau de collectivités et d'associations locales. Avec la crise sanitaire, à côté des aides traditionnelles, des projets innovants se sont multipliés qui manquent de visibilité. Il s'agit de mieux connaître pour mieux aider.

Cette action « **Vers un observatoire des solidarités alimentaires dans l'Hérault** » bénéficie des compétences, réflexions et méthodologies du CIRAD et de la Chaire alimentation de l'Unesco pour réaliser l'état des lieux.

Plusieurs phases sont prévues :

- réalisation **de l'état des lieux** fournissant **une vue d'ensemble des solidarités alimentaires** dans l'Hérault,
- création et expérimentation **d'un outil numérique et collaboratif** permettant d'actualiser régulièrement les données,
- **préfiguration d'un observatoire** pérenne et animation **d'un réseau d'acteurs.**

Le projet, à l'échelle départementale, se déroule de juillet 2021 à fin 2022 avec un budget global de 112 666 €, avec une participation à hauteur de 17 600 € du Département. Cette action sur l'ensemble du territoire héraultais s'inscrit en cohérence avec celle similaire conduite par la ville de Montpellier en 2020.

Au premier trimestre 2022, déjà des résultats intéressants :

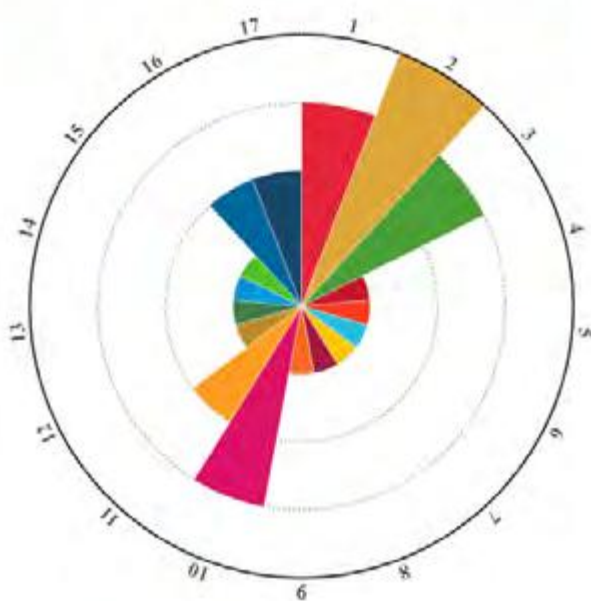
- un questionnaire en ligne autour des solidarités alimentaires à destination des collectivités a été renseigné par 71 répondants,
- 120 points de distribution dans l'Hérault ont été cartographiés (hors Montpellier déjà cartographié en 2020),
- une phase d'entretiens avec les acteurs associatifs est en cours,



Un atelier animé par les petits débrouillards à l'épicerie sociale "l'atelier des solidarités"

- un site internet a été créé et sera développé au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Cet état des lieux est amené à évoluer en 2023 vers **un observatoire des solidarités alimentaires dans l'Hérault (VOBSALIM)**. D'autres collectivités telles que la Région Occitanie, la métropole et la ville de Montpellier souhaitent s'impliquer dans la réflexion sur la constitution de cet observatoire. Il servira de support à **une meilleure coordination** et à une **réflexion collective** entre acteurs **pour adapter les formes de solidarité à l'évolution des enjeux de la précarité alimentaire.**



LÉGENDES DES ODD :





LÉGENDES DES ODD :





"Permettre à tous de vivre en bonne santé

ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE"

LÉGENDES DES ODD :





PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ, ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

3.1 • D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ;

3.2 • D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ;

3.3 • D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ;

3.4 • D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être ;

3.5 • Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool ;

3.6 • D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route ;

3.7 • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux ;

3.8 • Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ;

3.9 • D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol ;

3.a • Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac ;

3.b • Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce relatives à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments. ;

3.c • Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ;

3.d • Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 3

07 • Soutenir la rencontre artistique en EHPAD entre générations

08 • Atténuer la propagation du COVID grâce à la cellule interne mise en place par la collectivité

09 • Impulser un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale pour les personnes âgées ou en situation de handicap



07

SOUTENIR LA RENCONTRE ARTISTIQUE EN EHPAD ET ENTRE GÉNÉRATIONS

Le Département conduit des actions en faveur des personnes les plus fragiles qui s'inscrivent dans un objectif global de faire de **la culture un outil de cohésion sociale et sociétale entre générations**. Ce programme **Culture en Arc en Ciel** se décline par des projets artistiques en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) auprès des résidents avec des ateliers de pratiques conçus comme des moments de partage, d'échanges et de transmission entre générations.

Cette action vise chez les personnes résidentes en EHPAD en perte d'autonomie à :

- **Maintenir en éveil la curiosité**, stimuler l'imaginaire et la mémoire à travers la découverte de créations artistiques de qualité d'artistes héraultais
- **Valoriser la place des personnes âgées** dans la société
- Créer des **espaces de convivialité** et d'échanges entre générations, familles et professionnels.

Déroulé de l'action

- Mise en place d'un partenariat entre l'EHPAD et une structure jeunesse de la commune sur laquelle se déroule le projet.
- Rencontre de tous les résidents quel que soit leur niveau d'autonomie avec des artistes dans leur structure de vie au sein de l'EHPAD.
- Sensibilisation des enfants à la culture à travers des séances et un budget dédiés.
- Préparation des enfants à engager des relations avec les personnes âgées grâce à une pratique artistique partagée lors des séances et d'une restitution.

80 EHPAD sont concernés par ces rencontres artistiques avec 18 projets par an. Le budget alloué de 40 000€ bénéficie d'un soutien de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Occitanie.

L'offre artistique est renouvelée chaque année avec des intervenants de divers horizons : arts de la scène, arts visuels et hybrides

Ce programme conduit également à l'animation de deux rencontres professionnelles inter-EHPAD par an d'échange d'expériences sur l'Est et l'Ouest du territoire (Domaine de Bayssan à Béziers et Théâtre d'O à Montpellier).

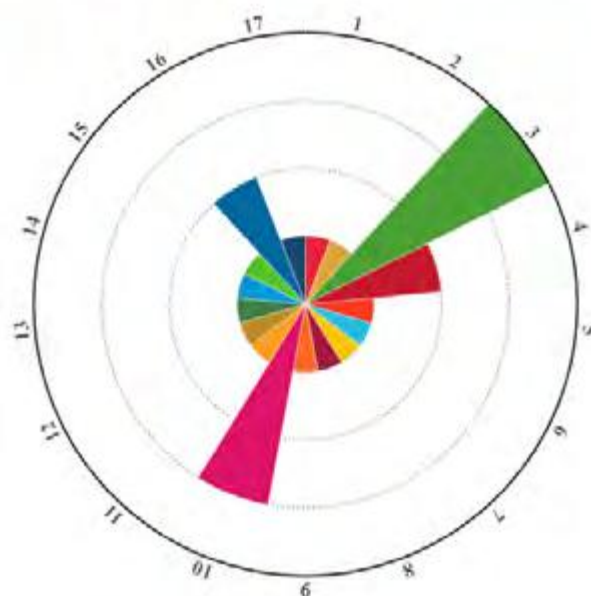
Ce projet se poursuit en développant :

- **L'implication des EHPAD** dans la programmation
- La coconstruction de projets intergénérationnels avec les territoires et équipes artistiques
- La recherche de financements croisés
- Des **propositions nouvelles de Parcours Santé/bien-être/Culture et Sports**

EHPAD Malbosc à Montpellier



C. Laurent-CD34, Yorùk
Chants et Musiques de la méditerranée



LÉGENDES DES ODD :





08

ATTÉNUER LA PROPAGATION DU COVID GRÂCE À LA CELLULE INTERNE MISE EN PLACE PAR LA COLLECTIVITÉ

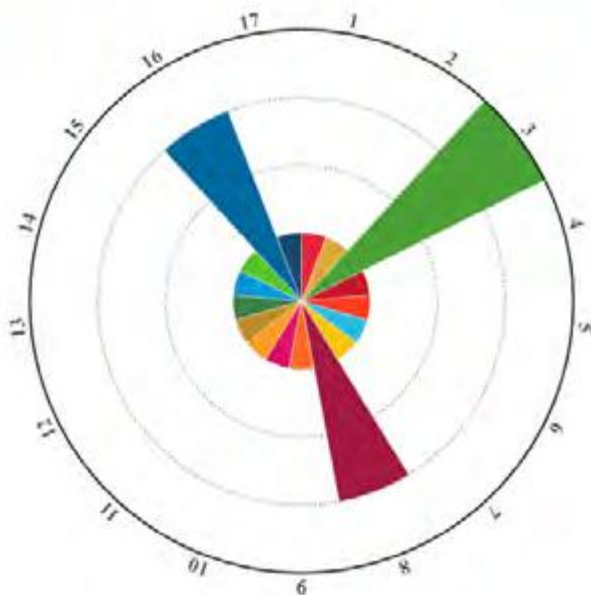
Pour appliquer au mieux les directives nationales définies dans le cadre de la gestion de crise sanitaire, la collectivité a mis en place des procédures internes. Dans le prolongement de ces actions, une cellule spécifique a été créée répondant notamment aux messages des agents **via une adresse mail générique**.

Pour répondre au mieux aux interrogations des agents et managers et les accompagner dans la gestion des cas COVID, la cellule intervient en assistance. En effet, face aux évolutions constantes des consignes nationales, il est nécessaire d'avoir **un interlocuteur qui maîtrise les procédures actualisées**.

L'objectif de la cellule est également de recenser parmi les agents de la collectivité les cas positifs et les cas contacts de COVID de façon **à faire un suivi sanitaire dans la collectivité et décider des mesures internes les plus adaptées**.

La cellule de suivi COVID est la porte d'entrée pour effectuer une déclaration de cas positif et de cas contact au sein de la collectivité. Elle est organisée en permanences de demi-journée avec **un réseau de référents COVID**.

Sa mission principale est de recueillir les informations pour effectuer le suivi sanitaire en interne. Elle veille également à ce que **les actions de prévention et de précaution** décidées soient mises en place en faisant le lien avec l'ensemble des directions fonctionnelles et opérationnelles.



Elle n'est pas décisionnaire mais transmet les éléments aidant à la prise de décision aux services concernés. Tout le processus a été validé par le règlement général de la protection des données (RGPD).

Les résultats obtenus sont la fiabilisation de la gestion de la crise sanitaire et la garantie que les agents et les managers appliquent les bons processus grâce aux informations données par la cellule. **Cela contribue à limiter les risques de contamination** dans le cadre professionnel.

En conclusion, la continuité de ce service tout au long de la crise sanitaire garantit la bonne application des directives.

LÉGENDES DES ODD :



09

IMPULSER UN HABITAT ACCOMPAGNÉ, PARTAGÉ ET INSÉRÉ DANS LA VIE LOCALE POUR LES PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

En 2018, la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) a élargi les compétences de la Conférence des financeurs, créée par la loi de l'Adaptation de la Société au Vieillessement de 2015, à l'habitat inclusif et introduit un **forfait habitat** inclusif destiné à financer le volet animation de l'habitat inclusif, via la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

L'habitat inclusif est destiné aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap **qui font le choix**, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Il est assorti d'un **projet de vie sociale et partagée** défini par un **cahier des charges national** fixé par arrêté des ministres chargés des personnes âgées, des personnes handicapées et du logement.

L'habitat inclusif doit préserver l'intimité, favoriser le vivre ensemble et être compatible avec le contenu du projet de vie sociale et partagée, notamment avec les activités de convivialité. **Le projet de vie sociale et partagée construit avec les habitants**, contribue au vivre ensemble et à la lutte contre l'isolement des habitants en privilégiant **les liens sociaux** de proximité. Il doit également intégrer la prévention de la perte d'autonomie et l'anticipation des risques d'évolution de la situation des personnes **en dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale**.

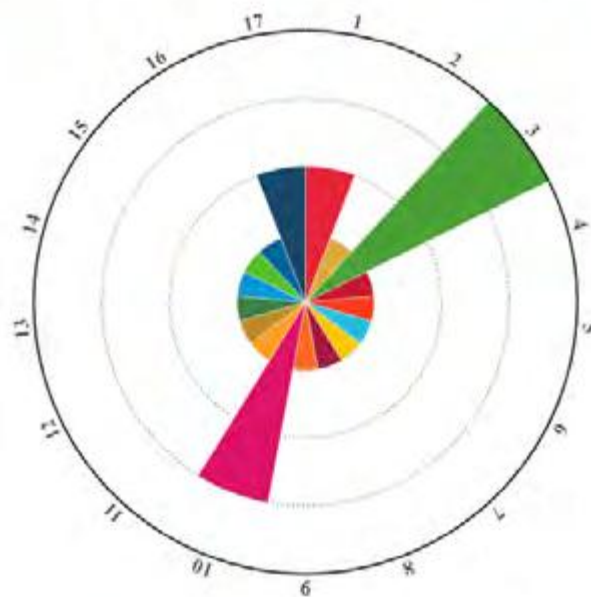
En mai 2021, le Département a répondu favorablement à la sollicitation de l'Etat pour la mise en place **de l'aide à la vie partagée (AVP)** qui accompagne les **personnes faisant le choix de vivre dans un habitat inclusif**.

Cette nouvelle aide départementale apporte une réponse **innovante** auprès des personnes âgées de 65 ans et plus et des personnes en situation de handicap, en leur permettant **de maintenir leur vie à domicile sans être seules, dans une logique solidaire et de proximité**.

Elle a vocation à financer leur projet de vie sociale et est versée directement à la personne morale porteuse du projet, chargée d'en assurer la réalisation.

Calendrier

- Second semestre 2022 : signature de la convention entre le Département, l'Etat et la CNSA pour l'engagement 2022 - 2029 sur le financement de l'AVP
- Second semestre 2022 : signature de **la convention entre le Département et les porteurs de projet**, pour une durée maximale de 7 ans, pour la mise en place de l'AVP qui ne peut entrer en vigueur qu'à partir de l'arrivée effective des habitants dans le logement.



LÉGENDES DES ODD :





LÉGENDES DES ODD :





"Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité

SUR UN PIED D'ÉGALITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE"

LÉGENDES DES ODD :





ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ SUR UN PIED D'ÉGALITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

4.1 • D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile ;

4.2 • D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire ;

4.3 • D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable ;

4.4 • D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ;

4.5 • D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ;

4.6 • D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter ;

4.7 • D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ;

4.a • Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous ;

4.b • D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement ;

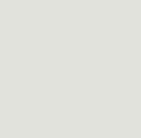
4.c • D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 4

10 • Remobiliser des jeunes en rupture avec « Eco-Graff » une action à la croisée des politiques sociale et environnementale.

11 • Susciter l'éveil artistique dès le plus jeune âge : 123 culture!

LÉGENDES DES ODD :



10

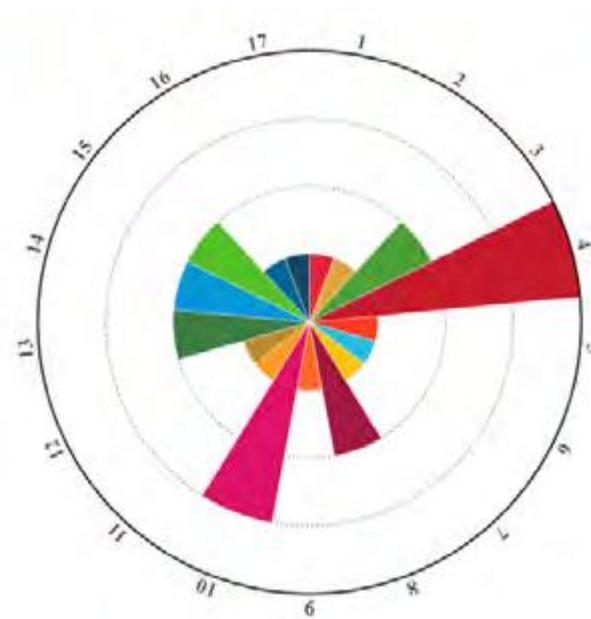
REMOBILISER DES JEUNES EN RUPTURE AVEC « ECO-GRAFF » UNE ACTION À LA CROISÉE DES POLITIQUES SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Il s'agit d'un projet qui comporte plusieurs volets : social, économique, environnemental, sportif et artistique.

Le but initial du projet était **de faire découvrir des domaines départementaux à des jeunes sortis de tout système scolaire ou professionnel en vue de les remobiliser vers des projets d'insertion.** Un partenariat a été construit avec entre plusieurs structures qui s'occupent d'enfants en difficultés sociales et familiales : le service d'accueil de jour (SAJ) de Poussan, la maison d'enfants à caractère social (MECS) « Les Mariniers » de Sète, et la maison des services de la solidarité (MDS) de Sète.

L'action a été menée par Alix, une jeune volontaire en service civique en mission biodiversité et espaces naturels au Département. L'accompagnement a débuté par la visite des jeunes à l'AgroEcoPôle de Mirabeau à Fabrègues qui est un site agroécologique cofinancé par le Département. Ils ont pu y découvrir les métiers de l'agriculture : maraîchage, viticulture en insertion et élevage.

Ensuite, **deux sorties découverte** sur des domaines départementaux ont été proposées. Une sortie vélo de Hérépian à Olargues sur la Voie verte Passa Païs a permis la découverte du site du Fréjo, espace naturel sensible, à Olargues. L'autre s'est déroulée sur le site de la Font du Griffé à Montpeyroux avec l'observation de cette zone humide.



Lors de ces visites, les jeunes ont pris des photos puis certains d'entre eux ont suivi **des ateliers artistiques** avec une intervenante spécialisée. Ces travaux ont donné lieu le 24 juin 2021 à une exposition à la maison départementale de la solidarité de Sète.

Cette exposition a été un succès : les familles des jeunes ont fait le déplacement, les partenaires institutionnels et des journalistes sont venus couvrir l'événement. **Une belle valorisation pour ces jeunes qui se sont impliqués dans ce projet.**

Quelques productions des jeunes à l'issue de ce projet (de gauche à droite) : Sortie découverte d'une zone humide sur le site de la Font du Griffé - Visite de l'agroEcoPôle - Sortie vélo sur le site du Fréjo.

LÉGENDES DES ODD :





11

SUSCITER L'ÉVEIL ARTISTIQUE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE : 123 CULTURE !

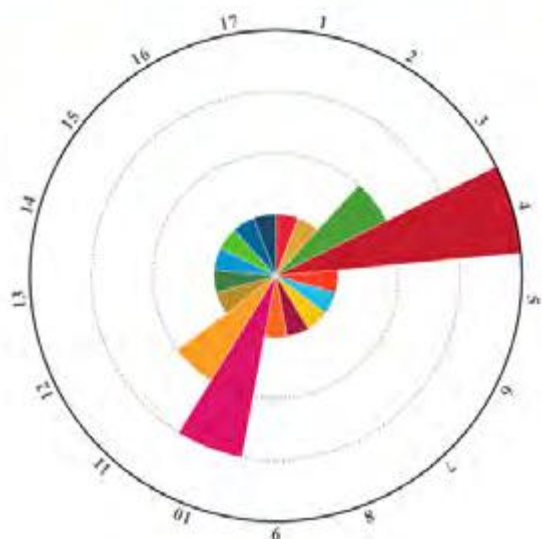
Le Département conduit des actions en faveur des plus jeunes qui s'inscrivent dans un objectif global de faire de la culture un outil de cohésion sociale pour tous. Ce programme 123 Culture ! se décline par des projets artistiques dans les services de la protection maternelle et infantile (PMI) à destination des plus jeunes de 0 à 6 ans et de leurs parents.

Cette action vise à :

- **Sensibiliser un public de parents éloignés de la culture**, tout en veillant à la mixité sociale.
- **Favoriser l'éveil** de l'enfant à la dimension culturelle.
- **Accompagner les familles** à découvrir les propositions culturelles de la commune
- Favoriser le lien parents/enfants en s'appuyant sur le partage d'une offre culturelle.

Un projet est prévu dans chacun des services de la PMI du territoire avec une représentation artistique ouverte aux familles repérées par la PMI, qui s'accompagne d'un atelier de sensibilisation en salle d'attente de PMI associant familles et professionnels. Ces actions se déclinent par :

- La diffusion de supports de communication affichés dans la PMI.
- L'accueil d'artistes lors des ateliers et des spectacles suivi d'un moment convivial
- L'organisation d'une sortie culturelle dans la commune de la PMI
- la réalisation d'un bilan conjoint de l'action.



Avec 10 projets par an sur 10 territoires et un budget de 9 000 €, cette action donne des résultats positifs avec :

- La **continuité de l'action dans des territoires éloignés** ciblés en lien avec les partenaires locaux.
- La **mise en lien des parents** avec une offre artistique adaptée dans les lieux culturels proches
- Des **effets durables sur les relations parents/enfants**
- Un **levier d'action pour les professionnels** de la petite enfance dans le suivi des familles.

Ce programme 123 Culture ! se poursuit avec :

- La mise en place d'un Comité de suivi avec la Direction de la PMI et des référents Culture par PMI
- Le renouvellement de l'offre artistique en 2022 : 8 propositions par an qui portent sur les arts visuels, le conte et la musique
- Une rencontre professionnelle sur le territoire sur les enjeux de l'éveil artistique

De plus, une action pilote sur la commune de Sérignan en 2022 associera danse et arts visuels avec une artiste chorégraphe.



Cie Les Petites choses, STPMI, Sète

LÉGENDES DES ODD :





"Parvenir à l'égalité des sexes

ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES"

LÉGENDES DES ODD :





PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

5.1 • Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;

5.2 • Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ;

5.3 • Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine ;

5.4 • Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national ;

5.5 • Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique ;

5.6 • Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi ;

5.a • Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne ;

5.b • Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes ;

5.c • Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 5

12 • Structurer de nouvelles cours apaisées dans les collèges

13 • Favoriser et augmenter la prise de licences sportives pour les femmes et filles héraultaises

14 • Promouvoir la démarche égalité professionnelle femmes-hommes auprès de tous les agents



12

STRUCTURER DE NOUVELLES COURS APAISÉES DANS LES COLLÈGES

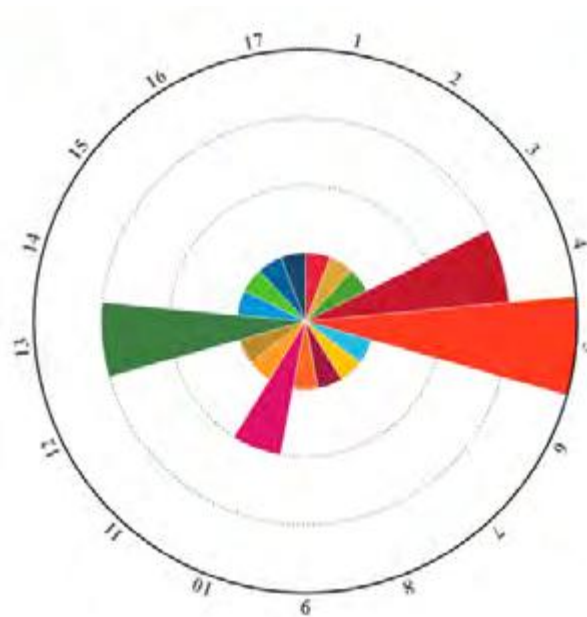
Dans le prolongement des actions intégrées pour lutter contre le réchauffement climatique, **les espaces non-générés** et les bénéfices de la réflexion lancé par le **conseil départemental des jeunes (CDJ) 2020-2022** autour de la thématique : « **Bien dans ma cour, bien dans mon collège** », le Département a lancé des travaux répondant à ces enjeux.

Le **nouveau référentiel fonctionnel** des collèges permet d'engager une dynamique à l'échelle du territoire. Les objectifs portent sur la lutte **contre les phénomènes d'îlots de chaleurs, contre l'imperméabilisation des sols**, ainsi que sur **l'apaisement des relations entre collégiens** notamment **en végétalisant les cours et en repositionnant les espaces sportifs** pour **dégager plus d'espaces partagés multifonctionnels au bénéfice de tou-tes**.

Le Département a développé des **solutions multiples** et circonstanciées autour de ces problématiques à la fois systémiques et conjoncturelles. La prévalence des problématiques d'entretien et de surveillance ayant conduit les cours à devenir des carrés sombres au détriment des utilisateurs et des espaces végétalisés.

Aujourd'hui **les réflexions s'inversent** et les études montrent que **les cours plantées séparées des espaces sportifs** où la possibilité **de faire cours à l'extérieur**, apportent **un supplément de bien être** aux élèves et aident les bâtiments à résister en période de fortes chaleurs.

Cours du collège de Bédarieu



Le Plan Collèges représente un investissement majeur pour la collectivité de 298 M€ sur 5 ans. Une partie des opérations de ce plan est fléchée pour la mise en œuvre de ces cours paysagères apportant de la fraîcheur, favorisant la biodiversité et **apaisées pour l'ensemble des utilisateurs**.

L'objectif est à terme de disposer autant que possible d'un ratio moyen de 4m² de cour par élève avec un arbre pour 25m², d'avoir des assises en grands nombres pour que les collégiens puissent s'asseoir en petit groupes, un espace type amphithéâtre par établissement, **des cours partagées par niveau petits/grands plutôt que filles/garçons...** Soit une **place beaucoup plus généreuse** donnée aux espaces extérieurs, qui sont dans nos régions une véritable richesse et favorise le bien vivre au collège.

Un état des lieux concernant les cours est désormais au programme pour que sur chaque collège un diagnostic soit posé et un échéancier de travaux prévus en vue de la mise à niveau de celles-ci.

LÉGENDES DES ODD :





13

FAVORISER ET AUGMENTER LA PRISE DE LICENCES SPORTIVES PAR LES FEMMES ET FILLES HÉRAULTAISES

Le Département a fait une de ses priorités de favoriser et d'accompagner **l'essor de la pratique féminine sportive**. En complémentarité et **en partenariat avec les comités et les clubs**, le Département agit, à travers notamment **deux dispositifs**, « Ecoles de Sport » et « Sport pour tous les jeunes dans l'Hérault », sur le volet de la féminisation de la pratique.

Le pourcentage de licenciées sportives dans l'Hérault s'élève à 34,7%, soit légèrement en dessous des autres départements de la région Occitanie.

Loin d'être alarmant, ce constat a toutefois amené le Département à orienter et intégrer le plus possible dans sa politique sportive, **des actions visant à faire pratiquer le sport aux femmes et aux filles**, dans un objectif d'épanouissement, de partage et de bien-être.

ECOLES DE SPORT : Ce dispositif accompagne les clubs dans la structuration de leur école de sport, à savoir un apprentissage socio-sportif qualitatif par catégorie d'âges.

L'action finance 50 clubs par an répartis sur tout le territoire, embrassant 12 disciplines sportives (football, basket, handball, rugby, volley, tambourin, horse-ball, judo, escrime, cyclisme, canoé-kayak, badminton). Sur les 50 clubs, 25 ont choisi un projet autour de la féminisation de la pratique sportive, soit 25 000 € dévolus à cet objectif.

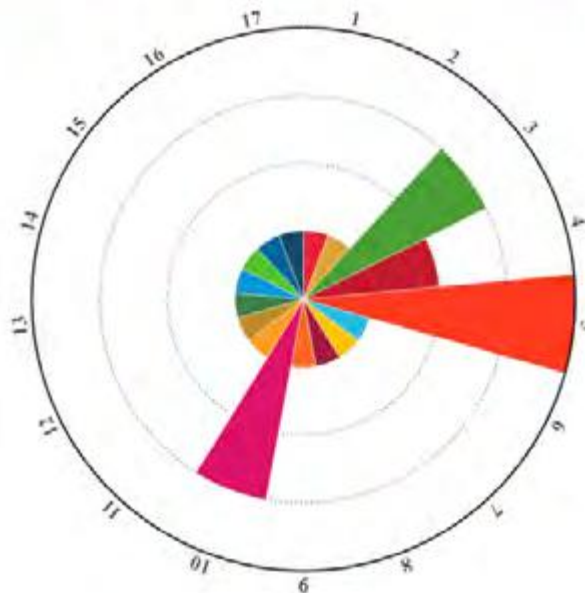
SPORT POUR TOUS LES JEUNES : Ce dispositif accompagne les comités départementaux sportifs qui souhaitent mettre en place des actions envers les jeunes Héraultais licenciés ou non. En 2022, 19 comités ont répondu à l'appel à projet. La diversification des pratiques et du public, notamment féminin, est un axe de développement fort pour certains comités. **Des accompagnements techniques envers les jeunes filles** (accompagnement dans les formations, temps d'échanges..) et **la création d'événementiels féminins** sont mis en place par le comité.

Des résultats attendus.

Ecoles de sport : **une augmentation du taux de licenciées** dans les clubs et/ou la création de nouvelles équipes féminines au sein du club.

Sport pour tous les jeunes : une fidélisation et une augmentation du taux de licenciées dans les clubs **et dans les instances dirigeantes**.

Lors du bilan annuel, des **réflexions** seront engagées avec les clubs ou les comités sur les actions à améliorer et les nouvelles pistes pour **poursuivre l'objectif de féminisation**.



Pixabay

LÉGENDES DES ODD :



L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE
FEMME / HOMME
AU DÉPARTEMENT
DE L'HÉRAULT



shutterstock

LÉGENDES DES ODD :



14

PROMOUVOIR LA DÉMARCHÉ ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES AUPRÈS DE TOUS LES AGENTS

Dans le cadre de son plan d'actions 2021 - 2023 pour l'égalité professionnelle entre les femmes-hommes, le Département met en place **diverses actions de communication** afin de promouvoir la démarche égalité professionnelle auprès de tous les agents de la collectivité.

Tout d'abord, **un espace dédié** à la thématique a été créé sur le réseau social interne de la collectivité. On y retrouve **l'essentiel de l'actualité** autour de l'égalité professionnelle femmes-hommes : des informations réglementaires, des articles, des retours d'expériences et des actions menées par la collectivité. **360 agents sont membres** de cet espace, dans lequel chacun peut interagir, commenter ou poster des publications.

À l'occasion du 8 mars 2021, Journée Internationale des Droits des Femmes, **plusieurs articles et commentaires** ont été postés **par les agents**, ce qui a créé **un véritable échange** sur les évolutions et les actualités autour de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Par ailleurs, en lien avec les différents services de la collectivité, **pour la première fois une semaine consacrée à l'égalité professionnelle femmes-hommes** a été organisée du 7 au 11 juin 2021.

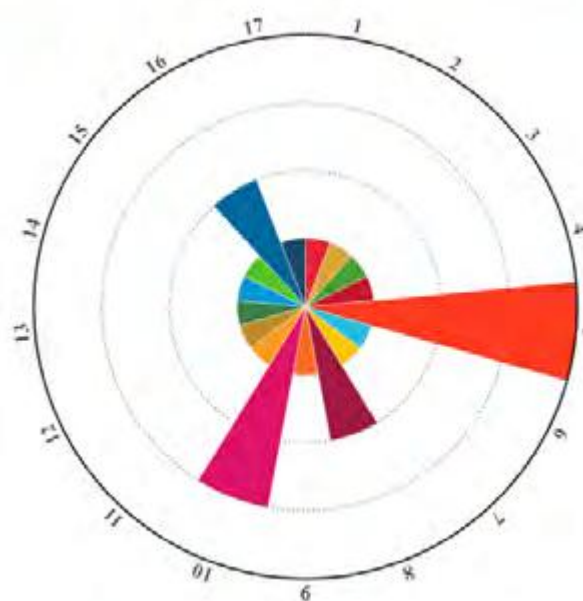
Chaque jour, des contenus différents ont été proposés à l'ensemble des agents de la collectivité ; exclusivement par courriel compte tenu des restrictions liées à la crise sanitaire.

- Diffusion **d'un quiz « Égalité professionnelle femmes-hommes, où en est-on ? »** pour découvrir les mesures prises et les actions menées par la collectivité en faveur de l'égalité professionnelle.
- Réalisation d'un **film sur la mixité des métiers au Département**, à partir de témoignages d'agents occupant des métiers mixtes et des métiers genrés. Le film a également été diffusé sur **un réseau social professionnel externe afin de promouvoir les métiers auprès du public héraultais**.
- Diffusion **d'un quiz « Êtes-vous sûr·e de savoir faire la différence ? »** afin de différencier les situations de comportements sexistes, d'agression sexuelle et d'harcèlement sexuel.
- **Présentation du plan égalité 2021 - 2023** sous forme d'infographie.

- Participation à l'action des archives départementales en partenariat avec Archiwiki matrimoine pour **combler le fossé des genres sur l'encyclopédie Wikipédia**.

La seconde édition de la semaine pour l'égalité professionnelle femmes-hommes est déjà en préparation pour l'année 2022.

Enfin, et dans le but **de dynamiser** la démarche égalité professionnelle au sein de toutes les directions, un **réseau de correspondant·e-s égalité** a été constitué. Il se compose de représentant·e-s de chaque Direction générale adjointe. Le réseau se réunit chaque trimestre et suit l'actualité et les actions menées par la collectivité en faveur de l'égalité professionnelle. Il participe à l'élaboration **du rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes**, et agit comme **relai d'information** dans chacune des directions de la collectivité.





LÉGENDES DES ODD :





"Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU"

LÉGENDES DES ODD :





GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

6.1 • D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable ;

6.2 • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ;

6.3 • D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau ;

6.4 • D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau ;

6.5 • D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient ;

6.6 • D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs ;

6.a • D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation ;

6.b • Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 6

15 • Réduire l'impact environnemental de l'administration à travers l'achat de produits courants plus durables

16 • Surveiller les eaux souterraines pour les connaître et anticiper leur évolution

17 • Déployer de nouvelles techniques de nettoyage dans les collèges visant à réduire la consommation en eau et en produits chimiques

LÉGENDES DES ODD :





15

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ADMINISTRATION À TRAVERS L'ACHAT DE PRODUITS COURANTS PLUS DURABLES

Dans le cadre du renouvellement des marchés publics de la logistique de produits d'entretien et de papier pour photocopieurs, le Département a souhaité **renforcer ses exigences** en terme de référencement de produits écoresponsables, allant en cela dans le sens de la loi anti gaspillage et économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 et de son décret d'application du 9 mars 2021. Ce décret impose, pour une liste de fournitures dont les papiers, un quota de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Des papiers 100% recyclés

Avec encore **15 000 ramettes de papier** pour copieurs commandées par an (et en attendant les effets de la démarche zéro papier en cours) et **9 500 rouleaux de papier d'hygiène**, l'objectif vise à participer à la **préservation des ressources forestières et à la valorisation des déchets**, à travers un processus de fabrication plus économe en eau et en énergie.

Des produits d'entretien écologiques

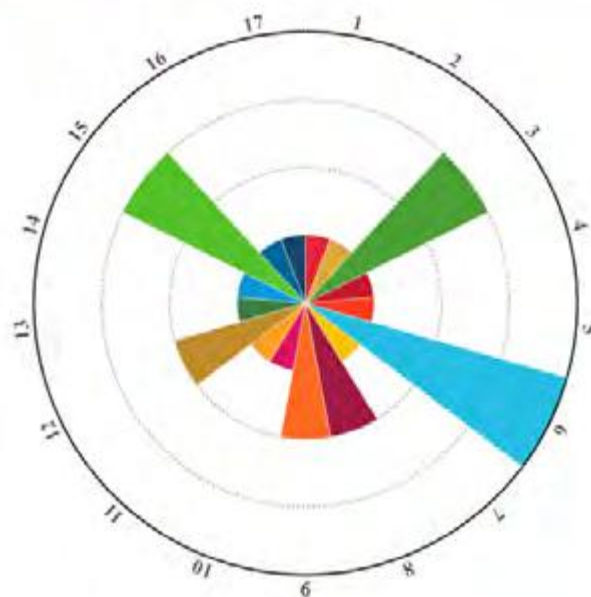
Pour les produits d'entretien (500 flacons commandés par an), l'objectif vise à limiter l'utilisation de produits chimiques nocifs pour l'environnement et les utilisateurs.

Dans le cadre de la relance de différents **marchés de fournitures logistiques**, il a été exigé dans les cahiers des charges, **des sacs poubelle biodégradables et compostables, des produits d'entretien à base de probiotiques** (bactéries inoffensives naturellement

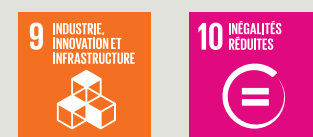
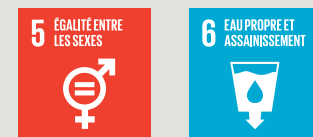
présentes dans l'environnement, qui vont occuper et protéger les surfaces d'une colonisation par des bactéries indésirables), sans parfum incommodant, non allergènes et écolabellisés ; du papier d'hygiène 100% recyclé comme les ramettes pour les photocopieurs.

Les produits écologiques ont la réputation d'être beaucoup plus onéreux que les produits standard, or c'est de moins en moins le cas voire plus du tout pour **le papier à imprimer 100% recyclé qui est moins cher que le papier issu de fibres vierges**. Tous ces nouveaux produits verts sont utilisés depuis plusieurs mois et donnent **entière satisfaction**.

Au-delà de la perspective d'atteindre, voire dépasser pour le papier photocopie, les objectifs fixés par le décret du 9 mars 2021, l'achat de ces produits durables nous a permis **de réduire le nombre de références** de produits d'entretien entraînant une **rationalisation des stocks**, et **une amélioration des conditions de travail** tant pour les personnels de ménage que les agents occupant les bureaux.



LÉGENDES DES ODD :





16

SURVEILLER LES EAUX SOUTERRAINES POUR LES CONNAÎTRE ET ANTICIPER LEUR ÉVOLUTION

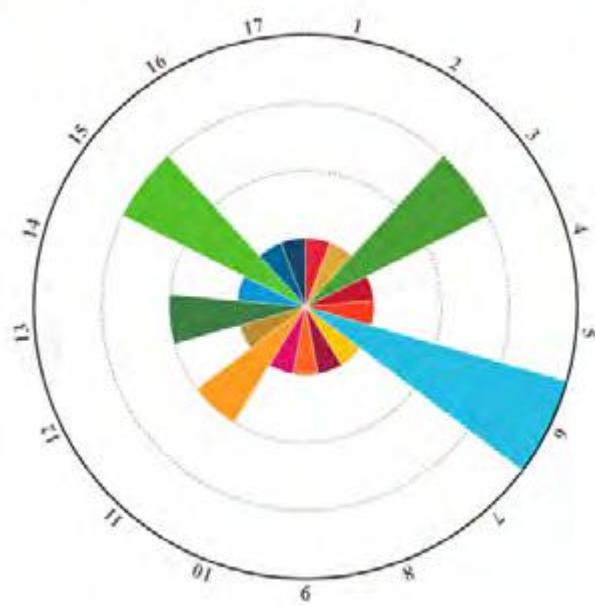
Le département présente **une complexité géologique importante**, se traduisant par une diversité hydrogéologique (beaucoup de nappes d'eau souterraine différentes). Ainsi, le Département a délibéré au début des années 2000 pour mettre en place des réseaux de suivi des eaux souterraines sur tout son territoire.

95 % de l'eau potable consommée par les Héraultais provient de l'eau souterraine. Ressource précieuse mais capricieuse, peu ou mal connue, soumise aux changements climatiques, elle mérite notre intérêt et nécessite d'être étudiée pour mieux la comprendre et l'approviser. L'objectif principal de ces réseaux de suivi est d'obtenir une vision quantitative et qualitative des ressources, et d'observer leur évolution dans le temps (impact humain, changement climatique...).

La surveillance quantitative se traduit par la mise en place de **stations de mesure autonome**, qui permettent l'acquisition de données sur le niveau des nappes souterraines ou le débit des sources. 70 stations sont déployées sur le territoire et réalisent une mesure par heure.

La surveillance qualitative nécessite quant à elle de **prélever des échantillons d'eau** et de les confier pour une analyse à un laboratoire. 80 points sont suivis par deux campagnes d'analyses par an.

Ces deux actions sont portées en régie par les services du Département avec le partenariat technique et financier de l'Agence de l'Eau. Le budget annuel est d'environ 300 000 €.



Toutes les données obtenues sont bancarisées à l'Observatoire départemental climatologie eau environnement littoral (ODCEEL) et sur la base nationale d'accès aux données sur les eaux souterraines (ADES). Elles **sont accessibles en OpenData** sur le portail de l'ODCEEL à : <http://odee.herault.fr/index.php/thematiques/eaux-souterraines>.

Chaque mois, une **carte de l'état des nappes** est publiée afin d'établir un bilan sur les eaux souterraines. Un comité de pilotage annuel permet de présenter une synthèse des résultats de l'année écoulée.

Les suivis des ressources permettent d'évaluer les situations, d'anticiper les crises et de mesurer les résultats des actions préventives (exploitation raisonnée, réduction des pollutions). **Un développement de nos réseaux est envisagé pour accompagner les collectivités** dans la gestion de leur ressource en eau.

2 techniciens prenant des mesures

LÉGENDES DES ODD :





17

DEPLOYER DE NOUVELLES TECHNIQUES DE NETTOYAGE DANS LES COLLEGES VISANT A REDUIRE LA CONSOMMATION EN EAU ET EN PRODUITS CHIMIQUES

Dans le cadre de la volonté de développer des techniques novatrices favorisant le développement durable, le Département incite **les collèges** à mettre en place **un nettoyage par pré-imprégnation**. Cette méthode est une technique de **lavage manuel** qui consiste à imprégner un nombre de lavettes déterminé avec une quantité de produit adaptée en fonction de la surface de nettoyage à traiter. Elle nécessite un chariot de ménage approprié.

Le département met en place une politique de **prévention des risques professionnels** pour les agents techniques afin d'améliorer les conditions de travail et diminuer les troubles musculo-squelettiques qui touchent 80% des agents, **tout en adoptant une méthode respectueuse de l'environnement**.

L'enjeu est de réduire les efforts physiques en adoptant une meilleure posture pour préserver la santé des agents et de mettre en oeuvre une démarche écoresponsable en **limitant la consommation d'eau qui est 4 fois moins importante** et **réduire l'utilisation de produits chimiques de 80%**.

Les établissements volontaires seront dotés de chariots de pré-imprégnation et des formations de sensibilisation et de prise en main sont mises en œuvre afin d'inciter les agents à utiliser cette méthode.

Une action de sensibilisation est également menée auprès des autorités fonctionnelles sur les avantages liés à la santé des agents, à l'environnement et aux **économies financières** induites par l'utilisation de cette méthode.

En continuité, des analyses spécifiques sont élaborées pour identifier les particularités des établissements (matériaux, configuration du collège) et adapter les outils et formations à la réalité du terrain.

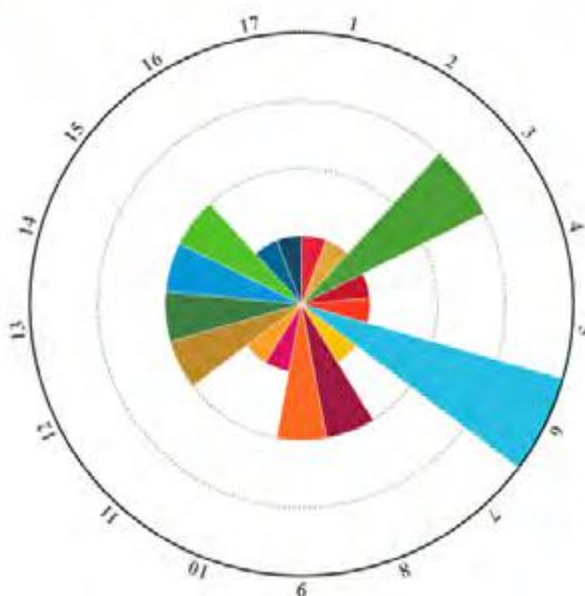
A ce jour, 16 établissements sont pilotes et les résultats obtenus sont positifs. D'une part **les agents visualisent l'effet bénéfique** d'un point de vue **ergonomique** et en terme de **gain de temps de travail au quotidien** et, d'autre part les autorités fonctionnelles qui **ont déjà évalué une baisse d'utilisation des produits chimiques et de frais liés à l'eau consommée**.



Pixabay

Cette sensibilisation a pour perspective **d'améliorer les conditions de travail** des agents en construisant et en développant **une méthode écoresponsable**.

Un des établissements a déjà mis en place la méthode et bénéficie d'un accompagnement sur le long terme. Cet accompagnement nous permettra de recueillir des données et autres témoignages concrets afin de promouvoir cette méthode et d'en assurer la diffusion au plus grand nombre.



LÉGENDES DES ODD :





LÉGENDES DES ODD :





"Garantir l'accès de tous à des services énergétiques

FIABLES, DURABLES ET MODERNES,
À UN COÛT ABORDABLE"

LÉGENDES DES ODD :





GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

7.1 • D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable ;

7.2 • D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial ;

7.3 • D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique ;

7.a • D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre ;

7.b • D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 7

18 • Contribuer à la réduction des consommations énergétiques des bâtiments par une approche globale

19 • Répondre au confort d'usage et réduire les consommations d'énergie des bâtiments

20 • Alimenter des compteurs de vélos et piétons avec une route solaire innovante

LÉGENDES DES ODD :



18

CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS PAR UNE APPROCHE GLOBALE

Afin de répondre aux enjeux climatiques, ainsi qu'à la sécurité d'approvisionnement de l'énergie, la politique énergétique de la France durcit les objectifs de transition énergétique. La loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) de 2018 fixe des objectifs pour le secteur des bâtiments tertiaires afin **de consolider la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre** d'ici à 2050. Le décret d'application, dit décret tertiaire, impose aux maîtres d'ouvrage public et privé de réaliser des réductions des consommations d'énergie. C'est la première fois qu'une loi a un caractère d'obligation de résultat, sous peine de sanction financière en cas de non atteinte des objectifs.

Les objectifs du décret tertiaire sont de réduire les consommations d'énergie d'ici à 2050 par rapport à 2010, avec comme jalons intermédiaires :

- -40% en 2030
- -50% en 2040
- -60% en 2050

Le Département a mis en place un **Schéma Directeur de l'Énergie (SDE)** dès 2012. Il s'agissait alors de répondre aux objectifs du Grenelle l'environnement de 2009 et ensuite de la loi de Transition énergétique et de croissance verte de 2015.

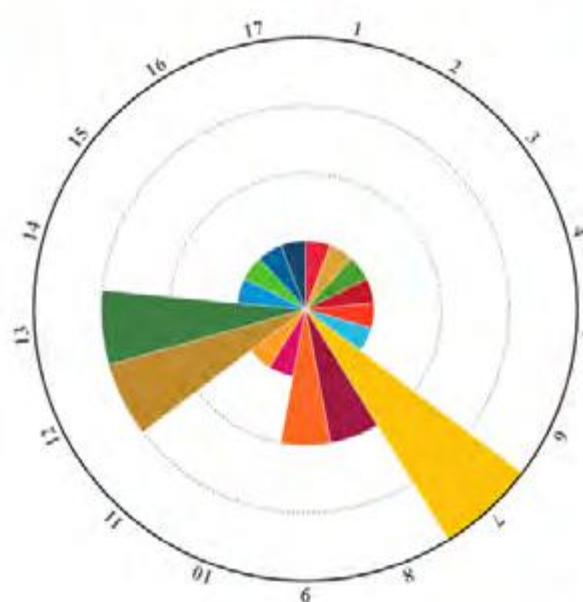
Pour honorer le rendez-vous à 2030, le Département accompagné par le bureau d'études spécialisé ALTEREA a pour ambition de mettre en place un plan pluriannuel des investissements (PPI) visant à **généraliser l'isolation des bâtiments, à améliorer l'efficacité des équipements et à développer le recours aux énergies renouvelables**. 164 sites de plus de 1 000 m² sont concernés, soit environ 700 000 m² de locaux.

Par ailleurs, un plan sobriété énergétique est à l'étude. En effet, l'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Des chantiers déjà initiés, comme le plan de sensibilisation de maîtrise de l'énergie sur le lieu de travail, vont être renforcés et de nouvelles expérimentations lancées, notamment sur l'évolution du bureau traditionnel (individuel et personnalisé), au regard des nouveaux modes de travail qui se développent.

Les principales évolutions issues du SDE depuis 2012, qu'ont été la comptabilité énergétique, les marchés globaux de performance énergétique, le développement d'énergies renouvelables thermiques



M. Bousquet - CD34



(bois, géothermie et raccordement de sites à des réseaux de chaleur urbain), et électrique (10 toitures solaires déjà réalisées et 2 nouvelles par an envisagées), ont permis d'enregistrer plus de **20% de gains en 2020 par rapport à 2010**.

Le PPI décret tertiaire, ainsi que le plan sobriété énergétique, vont être conçus pour atteindre à l'échéance 2030 les 40% d'économie d'énergie par rapport à 2010.

L'objectif pour 2050 de réduire de 60% les consommations d'énergie est très ambitieux. On parle de transition énergétique, mais les seuls travaux d'isolation, d'équipements performants et d'énergies renouvelables ne permettront pas d'atteindre cet objectif. Il est d'ores et déjà évident **qu'une transition des modes de travail doit être opérée**. Comment rendre le service public de demain ? A quoi ressemblera un site de bureaux dans 30 ans ? Telles sont les questions que le Département se pose.

LÉGENDES DES ODD :





19

RÉPONDRE AU CONFORT D'USAGE ET RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS

Conformément à sa politique en matière de développement durable, le Département a mis en place un schéma directeur de l'énergie depuis 2012 visant à porter le patrimoine bâti sur la route de la transition énergétique. Les actions conduites dans ce cadre ont permis d'atteindre en 2020 l'objectif visé de 20% d'économies d'énergie par rapport à l'année de référence de 2010. Le décret tertiaire de juillet 2019 impose de réduire de 40% les consommations d'énergie des bâtiments tertiaires d'ici 2030, par rapport la même référence.

La consommation d'énergie se mesurant au compteur du concessionnaire, il est nécessaire de **suivre en temps réel les consommations** pour identifier rapidement toute dérive.

Pour cela, en plus d'investissements réalisés pour l'isolation des bâtiments et dans des équipements efficaces, le Département installe **un hyperviseur central** des bâtiments pour suivre à distance et en temps réel les compteurs d'énergie, les températures intérieures des bâtiments et **l'état de fonctionnement des équipements**.

La totalité des **collèges, les unités de production culinaire (UPC) et 15 sites départementaux** les plus consommateurs **sont déjà équipés et connectés à un serveur central** basé sur le site de l'administration centrale à Montpellier. Ce serveur centralise les données, et identifie les dérives de paramètres de confort et des compteurs d'énergie.

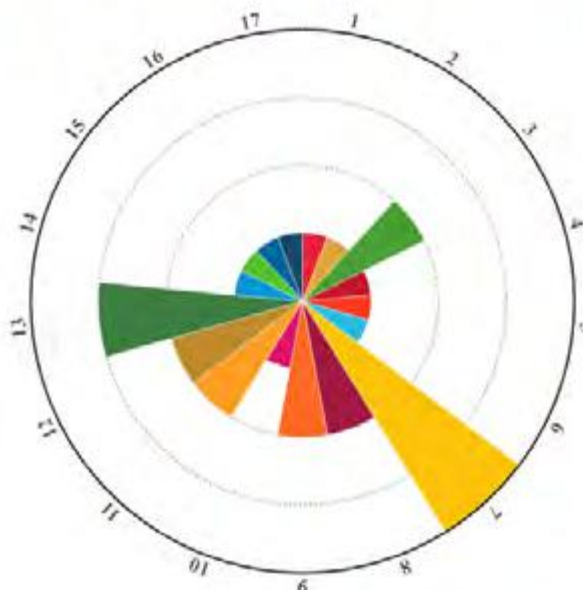
Le plan domotique des bâtiments départementaux a débuté en 2018 dans le cadre du contrat de performance énergétique des collèges avec la mise en place d'automates locaux ou GTB (Gestion Technique des Bâtiments) pour piloter les chaufferies et les ventilations mécanisées, lire les compteurs d'énergie et les paramètres de confort. **Les nouveaux marchés d'exploitation** maintenance des UPC et des bâtiments départementaux ont **également intégrés ce type de prestations**. Ces travaux de domotique (automates, régulateur dans les chaufferies, capteurs de température), d'un coût de 1 000 000 €, ont été échelonnés sur 4 ans. **Un technicien dédié au pilotage de la Performance Énergétique** suit les paramètres et lance des **réponses curatives** comme la demande d'intervention à l'exploitant, la demande de travaux, un plan de **sensibilisation des usagers**, etc.



N. Wailly - CD34

Ces investissements ont permis, avec les autres investissements dans la rénovation énergétique des bâtiments (isolation, menuiseries, géothermie et toitures photovoltaïques, ...) d'économiser déjà 20% des consommations par rapport au 40% à atteindre en 2030. De plus, **la domotique** installée permet **d'assurer la pérennité de ces économies dans le temps**.

Ces équipements permettent ainsi **de piloter le confort des usagers au plus près des besoins et de maintenir la performance énergétique des bâtiments**. Mais, **au-delà des travaux** d'amélioration de l'efficacité énergétique, la réussite des objectifs ambitieux du décret tertiaire impose **une réflexion stratégique sur la sobriété** en repensant nos modes de travailler, et notamment en nous interrogeant sur l'image du bureau individuel et personnalisé dans le contexte des 35h et du télétravail.



LÉGENDES DES ODD :



20

ALIMENTER LES COMPTEURS DE VÉLOS ET PIÉTONS AVEC UNE ROUTE SOLAIRE INNOVANTE

Le Département déploie ses politiques de mobilités dans la démarche Route Durable, en explorant de **nouvelles solutions innovantes** inscrites dans la transition énergétique et écologique.

La volonté de développement du vélo et des mobilités douces ouvre un nouveau besoin d'évaluation et de comptage de ces modes de déplacement. **La surveillance du trafic sur les voies vertes** est essentielle pour qualifier le volume actuel, mesurer l'impact des investissements sur ces infrastructures et **anticiper les besoins futurs**.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Hérault Vélo, le Département a souhaité développer **un réseau de compteurs sur ses voies vertes et pistes cyclables**, avec un système de radar non intrusif innovant, conçu pour être capable de gérer très précisément la détection et le comptage à très petites vitesses des cycles, piétons et joggeurs.

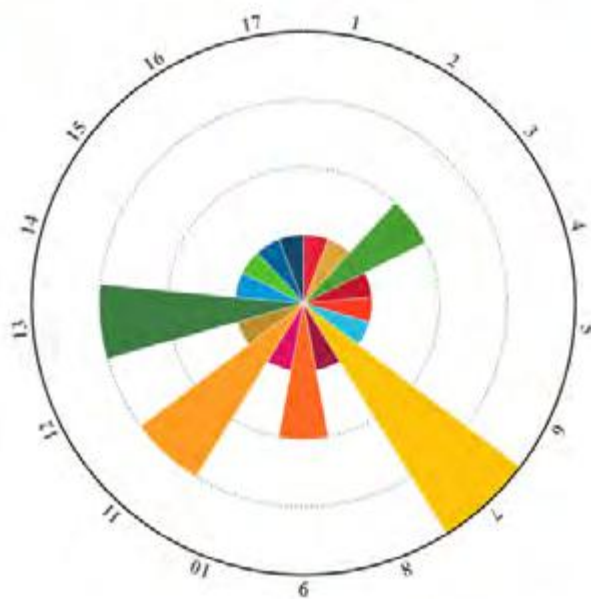
Ces compteurs radars connectés sont toutefois installés dans des zones isolées qui ne sont pas

forcément alimentées par le réseau électrique. Du coup, une deuxième innovation technologique a été mise en œuvre pour éviter des coûts prohibitifs de raccordement électrique : la pose de **dalles solaires directement collées sur la chaussée** et assemblées comme des pavés.

Sur ce revêtement routier baptisé Wattway, les cellules photovoltaïques captent l'énergie solaire à travers une très fine feuille de silicium polycristallin. Malgré leur finesse (quelques millimètres seulement), **ces dalles sont résistantes, antidérapantes et conçues pour durer**.

Avec cette solution solaire issue de la Route de 5^{ème} Génération, **la production solaire d'électricité en circuit court pour alimenter ces équipements**, s'inscrit ainsi dans la transition énergétique et écologique.

En complément des 18 compteurs solaires innovants qui ont été réalisés, **un programme de déploiement de cette solution innovante se poursuivra jusqu'en 2024**.



CD34 - E. Pozo

LÉGENDES DES ODD :





LÉGENDES DES ODD :





"Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable,

LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS"

LÉGENDES DES ODD :





PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

8.1 • Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés ;

8.2 • Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ;

8.3 • Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ;

8.4 • Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière ;

8.5 • D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ;

8.6 • D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation ;

8.7 • Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes ;

8.8 • Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire ;

8.9 • D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux ;

8.10 • Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance ;

8.a • Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés ;

8.b • D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 8

21 • Engager la transformation des espaces tertiaires de la collectivité vers le bureau partagé

22 • Développer une offre de formation adaptée aux besoins des agents

23 • Intégrer la dimension de l'engagement durable dans la politique d'accompagnement des agents

LÉGENDES DES ODD :



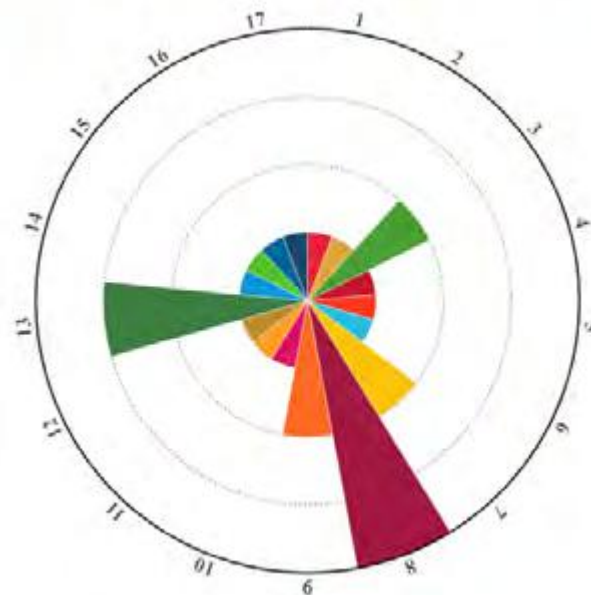
21

ENGAGER LA TRANSFORMATION DES ESPACES TERTIAIRES DE LA COLLECTIVITÉ VERS LE BUREAU PARTAGÉ

La volonté politique du Département de construire des équipements publics écoresponsables s'inscrit pleinement dans le cadre du décret tertiaire de juillet 2019 qui impose de réduire les consommations d'énergie des bâtiments. Ainsi, pour **les bureaux administratifs la collectivité s'engage** dans une réflexion vers la sobriété de ses locaux en travaillant sur de nouveaux modes d'organisation de travail profitant à la préservation des ressources naturelles par de **moindres consommations** tout en **garantissant l'attractivité et la qualité des lieux**.

Quel que soit les investissements réalisés dans l'isolation des bâtiments, l'efficacité énergétique des équipements, le développement des énergies renouvelables, ils ne permettront pas l'atteinte des objectifs de 2040 qui visent -50% de consommation d'énergie, comparé à 2010, pour les bâtiments tertiaires. Une rupture des modes de vivre (travailler, se déplacer, se loger, etc.) est nécessaire afin d'allier dispositifs techniques et organisationnels afin de moins consommer d'énergie et d'espaces. On parle ainsi de transition des modes.

Comment prendre en compte cette transition dans le fonctionnement du Département et rendre les espaces de travail cohérents avec les enjeux énergétiques tout en assurant le bien être des agents ? Pour paraphraser le triptyque de l'association NegaWatt, sobriété, efficacité et renouvelables, le plan doit comprendre **un axe dédié à la sobriété**. En effet, l'énergie la moins chère et la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas.

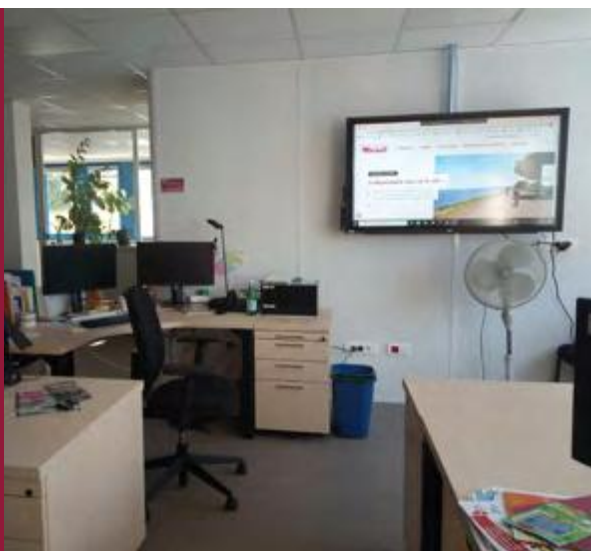


Les réflexions sont en cours sur la sobriété, les nouveaux modes de travail (télétravail, RTT...) et notamment sur **la densité d'usage des espaces** (nombre de postes de travail par site), l'adéquation des surfaces des locaux au plus près des besoins. La stratégie des nouveaux espaces est recentrée sur l'usage du poste de travail, plutôt que le bureau dédié, ainsi que sur **la qualité des espaces de convivialité** qui doivent accompagner ce changement.

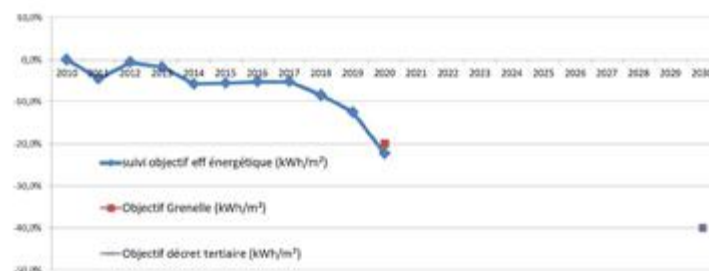
La démarche qualité de vie au travail (QVT) au sein de la collectivité combinée aux objectifs de réduction des consommations des bâtiments permettront de conduire **une nouvelle dynamique de travail** à la fois structurelle et humaine.

LÉGENDES DES ODD :

- 1 PAS DE PAUVRETÉ**
- 2 FAIM «ZÉRO»**
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE**
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE**
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES**
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**
- 14 VIE AQUATIQUE**
- 15 VIE TERRESTRE**
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES**
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS**



Suivi trajectoire énergie du patrimoine bâti du Département de l'Hérault, en évolution de l'efficacité énergétique (en kWh/m²) depuis 2010 à 2020





22

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTÉE AUX BESOINS DES AGENTS

Dans le cadre du plan de formation, le Département met en œuvre une offre adaptée aux agents amenés à évoluer professionnellement dans un contexte en mutation et contraint par la crise sanitaire.

Focus sur deux enjeux : la « digitalisation » des formations et la lutte contre l'illettrisme.

Une offre de formation à distance

Dans un contexte sanitaire à nouveau contraint en 2021, il a été difficile pour les agents de se former. Des formations ont dû être réduites en raison des jauges limitées des salles. C'est pourquoi, en partenariat avec l'antenne de l'Hérault du centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT), une offre de formation à distance a été mise en place, permettant aux agents d'accomplir notamment **leurs obligations de formations statutaires obligatoires** (FSO). Composée de **webinaires** et de formations en **e-learning**, l'offre portait sur la laïcité, la culture territoriale, les valeurs du service public, la fonction publique territoriale, l'hygiène et la sécurité au travail, les finances locales, les fondamentaux des marchés publics.

Au total, 8 formations à distance ont permis à **323 participants de se former**.

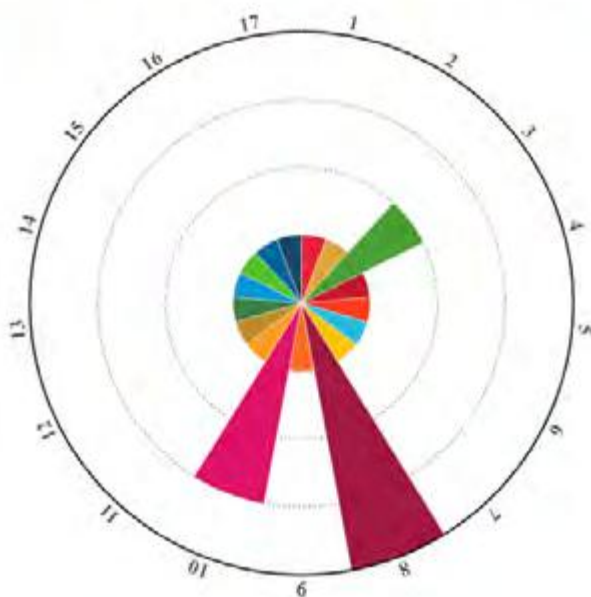
Au-delà de la contrainte sanitaire, le développement de ce type d'offre est un axe fort de la politique de formation. Le Département a fait l'acquisition fin 2021, d'un outil de formation en ligne qui sera amené à monter en puissance dans les années à venir.

Des formations de lutte contre l'illettrisme

La lutte contre l'illettrisme fait partie des Grandes causes nationales désignées par la loi. Phénomène souvent ignoré et tabou, ce sujet est pourtant **prioritaire** dans la formation professionnelle des agents territoriaux. Aujourd'hui, 7% de la population âgée de 18 à 65 ans est touchée par l'illettrisme en France.

Les parcours de formation « Élan » organisés en partenariat avec le CNFPT, permettent aux agents **d'acquérir ou de réactiver des compétences fondamentales**, comme la communication écrite et orale, le calcul et le raisonnement logique, le travail en autonomie... Ces formations sont destinées **aux agents volontaires**. Deux types de parcours « Base » ou « Tremplin » sont proposés, étalés sur 10 et 6 jours. En 2021, **25 agents** ont suivi un parcours « Élan », dont la majorité s'inscrit dans un projet d'évolution professionnelle.

Les plus de cette formation ? Une intervenante du CNFPT spécialisée, une formation en présentiel sur sites, **des petits groupes qui valorisent le collectif et la confiance**, un format qui crée des liens entre les agents et enrichit leur réseau.



LÉGENDES DES ODD :





23

INTÉGRER LA DIMENSION DE L'ENGAGEMENT DURABLE DANS LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

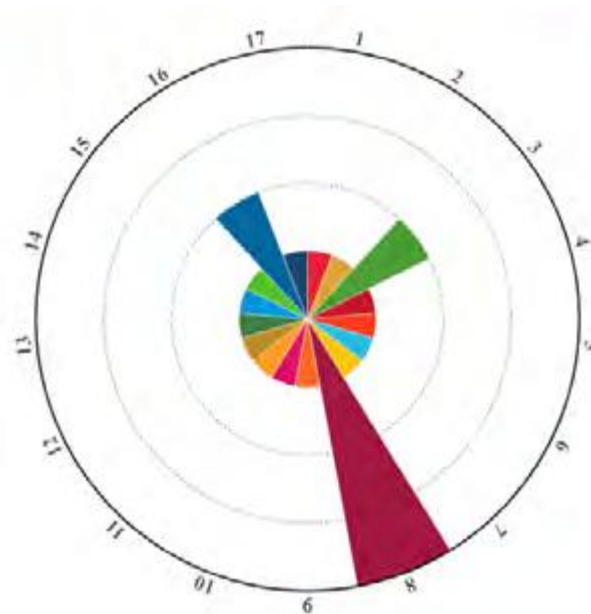
L'objectif de ce nouveau service Accompagnement des parcours professionnels, créé au printemps 2021, est de **structurer et de renforcer l'accompagnement** des agents de la collectivité dans les transitions professionnelles, que ces transitions soient la conséquence d'une **nécessité** ou bien le **souhait de l'agent**.

L'équipe est constituée de trois conseillères en parcours professionnels aux profils complémentaires et d'une cheffe de service.

Dès la mise en place du service, la priorité a été donnée à la poursuite de l'activité d'accompagnement déjà conséquente mais également à la structuration d'un projet, d'une offre de service et des modalités de travail qui s'inscrivent dans **une perspective de responsabilité large, solidaire et durable**.

Les enjeux sont importants tant à l'échelon opérationnel des services qu'à l'échelon plus macro en termes de prévention, d'accompagnement et de gestion anticipatrice des ressources humaines de la collectivité.

Du conseil à la construction d'un projet de transition professionnelle, l'accompagnement individualisé réalisé



par les conseillères en parcours professionnel constitue **un appui pour aider l'agent à se projeter et à se mobiliser sur son projet**.

Ce travail s'inscrit **dans une dynamique technique éminemment transversale** au niveau des acteurs des ressources humaines : formation, recrutement, santé et accompagnement social, carrières, prévention, diversité, etc.

C'est aussi un projet qui recherche et doit se fonder sur un portage large, une mobilisation de toutes les énergies dans toutes les Directions générales adjointes en posant des bases de **coopération responsable** et durable fondées sur le **dialogue, la transparence et la proximité**. C'est avec ces principes que le service structure ses axes et modalités de travail.

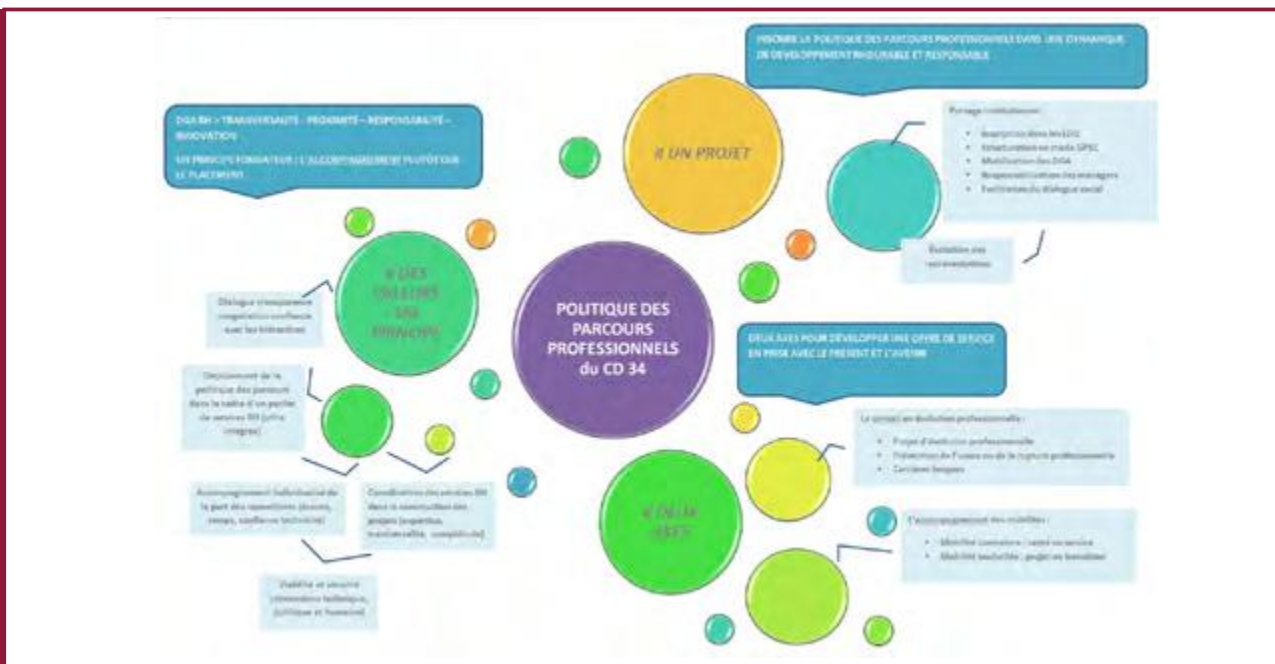


Schéma parcours professionnels du CD34



LÉGENDES DES ODD :





"Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable

QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION"

LÉGENDES DES ODD :





BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

9.1 • Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité ;

9.2 • Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés ;

9.3 • Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés ;

9.4 • D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens ;

9.5 • Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030 ;

9.a • Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement ;

9.b • Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises ;

9.c • Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 9

24 • Prolonger la durée de vie des équipements informatiques

25 • Appliquer les principes de l'économie circulaire avec un béton expérimental fabriqué avec des coquilles d'huitres recyclées

26 • Développer le numérique soutenable en tenant compte des aspects de développement durable

LÉGENDES DES ODD :



24

PROLONGER DE LA DURÉE DE VIE DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Dans le prolongement de ses actions intégrées pour lutter contre le réchauffement climatique notamment la limitation des émissions de gaz à effet de serre, le Département s'est mobilisé pour prolonger la durée de vie de ses équipements informatiques.

Les postes informatiques ayant une durée de vie de 5 ans, ce sont environ 2500 ordinateurs qui sont renouvelés tous les ans au sein de la collectivité. Par ailleurs, dans le contexte de l'ambitieux programme de reprise du système d'information des collèges dans le giron de la collectivité, plus de 70 tonnes de matériel ont été mis au rebut étant obsolètes. Les enjeux écologiques auxquels a dû faire face la collectivité étant ainsi majeurs, il a été décidé de **recycler ces équipements réformés**.

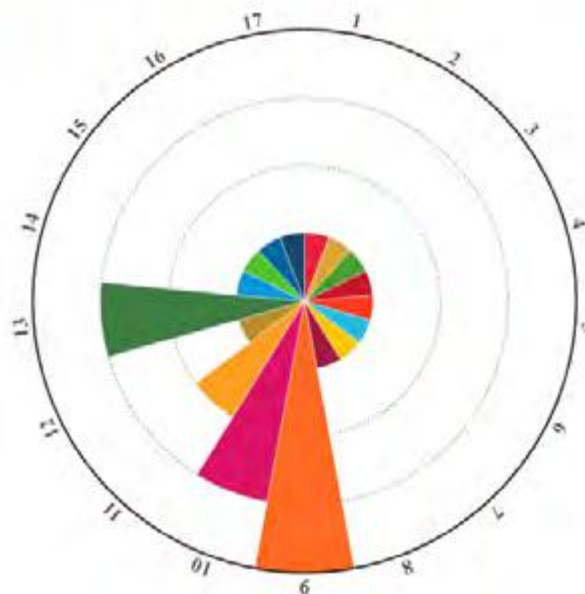
Le **recyclage de tous les matériels informatiques déuets** s'est opéré grâce à toute une organisation innovante. Avec une cadence moyenne de **250 équipements par jour**, les agents ont trié, nettoyé, remis à zéro, installé Linux (système ouvert et libre de droits), **conditionné et livré 77 collèges** du département avec **des ordinateurs reconditionnés**.

La collectivité **a pu prolonger la durée de vie de ses équipements informatiques en reconditionnant plus de 2600 postes** de travail. Par ailleurs, la crise sanitaire que nous avons rencontrée a provoqué une rupture informatique particulièrement sensible auprès des collégiens en difficulté. C'est ainsi qu'à la demande du rectorat, **1874 collégiens ont pu bénéficier d'un ordinateur. Le dispositif a été étendu à 500 bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), puis aux médiathèques et musées départementaux.** Les équipements qui n'ont pu être reconditionnés ont été valorisés en filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

En recyclant ses équipements informatiques obsolètes, par un reconditionnement spécifique ou en traitement dans les filières DEEE, la collectivité se rend écoresponsable en limitant ses déchets et l'utilisation de ressources naturelles. Redistribuer les postes reconditionnés à des bénéficiaires en rupture informatique participe également à la lutte contre les inégalités. Le Département compte **renouveler ces campagnes de valorisation et de redistribution en 2022**, en renforçant ses moyens d'une plateforme logistique de 1 000 m².



SMIP DSI - CD34



LÉGENDES DES ODD :

- 1 PAS DE PAUVRETÉ
- 2 FAIM «ZÉRO»
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
- ÉNERGIE PROPRE D'UN CÔTÉ JORDABLE
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
- INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
- LES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- 14 VIE AQUATIQUE
- 15 VIE TERRESTRE
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



25

APPLIQUER LES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AVEC UN BÉTON EXPÉRIMENTAL FABRIQUÉ AVEC DES COQUILLES D'HUITRES RECYCLÉES

Le Département a inscrit ses politiques de mobilités dans la démarche **Route Durable**, en explorant de **nouvelles pistes d'actions via des chantiers écologiques et innovants**.

Depuis 2014, le Département a fait le choix d'arrêter l'usage des produits phytosanitaires pour entretenir les bords de ses routes et voies vertes. Depuis l'abandon de ces produits, l'entretien des pieds de barrières de sécurité et panneaux routiers est devenu très chronophage pour ses équipes routières. Dans une logique écologique, il a souhaité expérimenter l'utilisation d'un béton fabriqué à partir des déchets issus de la conchyliculture du bassin de Thau.

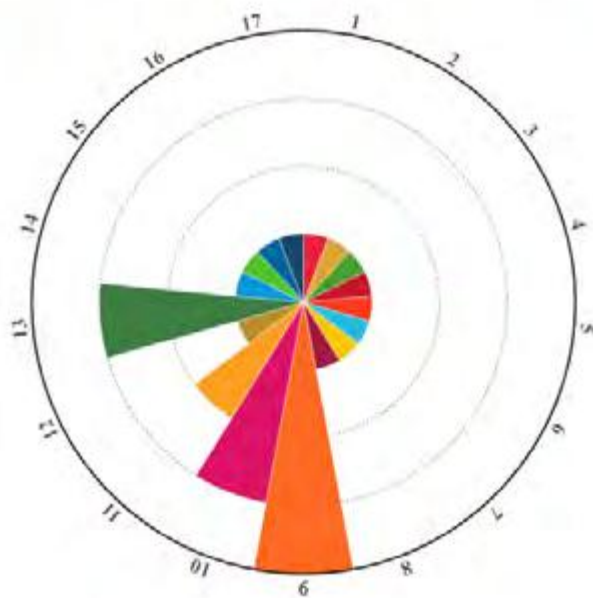
Avec le zéro-pesticide, **la minéralisation des pieds de barrières et poteaux est une réponse durable pour l'entretien** des routes et voies vertes héraultaises. Expérimenté sur une voie verte à Bouzigues, ce béton écologique développé par une entreprise de Sète s'inscrit dans une double dynamique, écologique et locale : les coquilles d'huîtres récoltées dans la zone sont broyées sur un site à Mèze, pour constituer le béton, qui

est ensuite réutilisé à quelques kilomètres à peine de son lieu de production. L'impact environnemental est donc ici fortement réduit.

D'une durée de 4 jours, ce chantier expérimental a permis de fabriquer 27 tonnes de béton coquillé, qui a été mis en œuvre au pied de 200 m de barrières et de 5 panneaux.

Ce béton écologique, constitué avec **30 % de coquilles d'huîtres** de dégustation concassées, ajoutés à 60% de sable et 10% de ciment bas carbone, **est un produit de l'économie circulaire**. Cette réalisation **va faire l'objet d'un suivi** et pourra au besoin être **reproduite** sur d'autres sites pour **alléger les tâches d'entretien** des équipes routières.

En misant sur le béton coquillé, cette solution insolite qui conjugue habilement recyclage et circuit court, pourrait représenter une alternative adéquate pour **entretenir les bords de routes tout en préservant la biodiversité**.



C. Bacabara - CD54

LÉGENDES DES ODD :



26

DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE SOUTENABLE EN TENANT COMPTE DES ASPECTS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

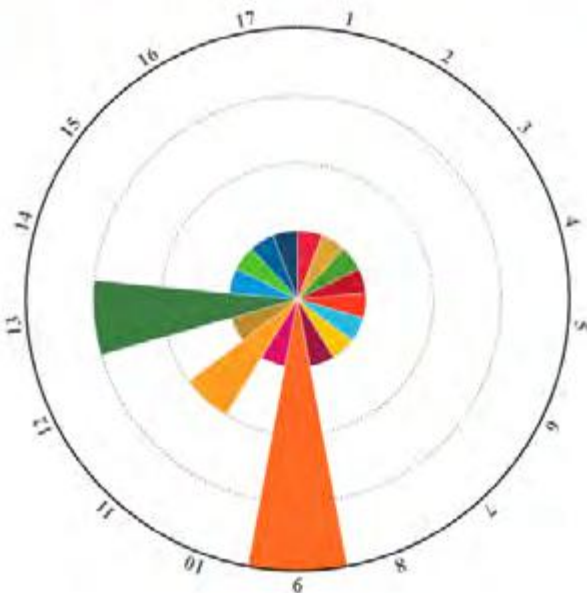
La collectivité investit le champ du numérique à travers notamment l'élaboration de la Stratégie de Développement des Usages et Services Numériques (SDUSN), tout en considérant la réduction de l'empreinte économique, sociale et environnementale du numérique ainsi que la capacité du numérique à participer à la création de valeurs durables et innovantes responsables pour réussir l'e-inclusion de toutes et tous.

Il s'agit de :

- Favoriser les écocitoyens par le partage d'informations et **la prévention de l'obsolescence programmée**
- **Développer des services numériques permettant des usages vertueux** pour l'environnement
- Travailler au **partage de données** et au développement de territoires efficaces

L'objectif est de favoriser un développement durable sur le plan environnemental afin de préserver les activités de son territoire, réinventer la mobilité et ses pratiques, et anticiper les enjeux à venir.

- Faire du numérique, un levier pour **réduire les émissions de gaz à effet de serre** (usages en lien avec les territoires intelligents et connectés)
- Encourager les comportements vertueux grâce aux outils numériques
- **Favoriser les mobilités douces et la multi-modalité**



Deux actions phares sont en cours :

- **1. Etudier le potentiel de l'Internet des Objets (IoT) pour assurer l'efficacité du territoire :** Elaborer d'une stratégie de déploiement de l'IoT bas-débit avec expérimentations de réseaux IoT sur différents cas d'usages départementaux
- **2. Créer des aires de covoiturage connectées :** Enrichir les différentes aires de solutions numériques et promouvoir des partenariats public/privé (incluant les territoires et les éditeurs privés Rézopouce, klaxit, BlaBlaCar,...) pour favoriser la mobilité durable et partagée.



Adobe stock

Les résultats seront mesurés et évalués :

Nombre de cas d'usages départementaux en lien avec le déploiement de territoires intelligents et connectés - Nombre d'aires de covoiturage connectées - Nombre de capteurs de stationnement installés - Nombre de téléchargement en OpenData - Nombre de partenariats public/privé

En termes de perspectives, il s'agit de :

- Travailler sur le développement de la **formation** et des compétences, notamment dans le secteur de la réparation ou dans le domaine de l'**écoconception des services** et de leur visibilité pour les usagers.
- Développer **l'information de l'utilisateur** pour le responsabiliser au travers d'outils fiables, vérifiables et pragmatiques.
- **Sensibiliser** dès le plus jeune âge aux usages du numérique et à ses enjeux nous semble être essentiel.
- Positionner la commande publique durable comme un levier d'exemple, pour inciter tous les acteurs de la chaîne du numérique à développer de bonnes pratiques.

LÉGENDES DES ODD :





LÉGENDES DES ODD :





"Réduire les inégalités

DANS LES PAYS ET
D'UN PAYS À L'AUTRE"

LÉGENDES DES ODD :





RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

10.1 • D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable ;

10.2 • D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ;

10.3 • Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière ;

10.4 • Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité ;

10.5 • Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles ;

10.6 • Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes ;

10.7 • Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées ;

10.a • Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce ;

10.b • Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux ;

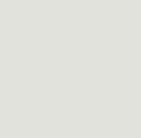
10.c • D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 10

27 • Favoriser l'égalité d'accès aux services publics par le numérique

28 • Proposer une immersion professionnelle au sein du Département auprès du public héraultais en situation de handicap

29 • Prévenir la perte d'autonomie pour les 60 ans et plus par des actions collectives



27

FAVORISER L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS PAR LE NUMÉRIQUE

Dans le prolongement de ses actions intégrées pour lutter contre la fracture numérique et figurant dans la Stratégie de Développement des Usages et Services Numériques (SDUSN) le Département a décidé d'agir en faveur de **l'égalité d'accès aux services publics et l'accompagnement des publics les plus vulnérables**.

Un risque accru existe quant à l'accentuation des fractures, qu'elles soient **territoriales** (accès internet très haut débit, accès aux services, etc.) ou **socio-économiques** (accès aux droits, insertion professionnelle, capacité à avoir une information, etc.). Les collectivités locales, à la faveur de leurs compétences, peuvent agir pour **favoriser une plus grande inclusion des populations**.

Les enjeux

- Lutter contre la fracture numérique, de l'équipement à l'usage
- Structurer les acteurs du territoire pour cette lutte
- Anticiper le vieillissement de la population et assurer la promotion du bien-vieillir

Plusieurs actions complémentaires ont été inscrites dans la SDUSN

- **Structurer le réseau de la médiation numérique** afin de diffuser le Pass Numérique de manière efficace, structurer les acteurs du réseau de la médiation numérique sur le territoire et cartographier des acteurs et des compétences dans le cadre du déploiement des Pass Numériques

- **Créer une centrale de dotation sociale et solidaire** visant à distribuer les ordinateurs réformés des collectivités

Les résultats seront mesurés et évalués :

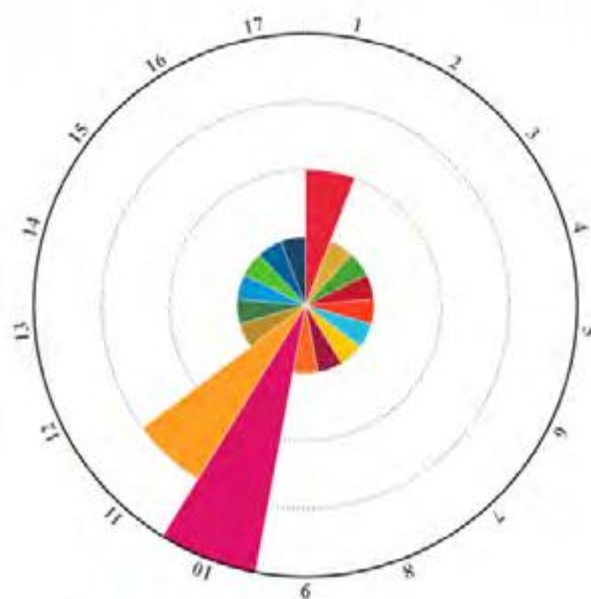
Pass numériques : nombre de bénéficiaires accompagnés, nombre de structures labellisées, nombre de réseaux structurés

Nombre de collectivités/structures territoriales utilisant FranceConnect

Nombre de PC réformés de la collectivité distribués/ nombre de structures publiques ayant rejoint la centrale

En termes de perspectives, il s'agira de :

- Positionner le Département comme **le chef de file de l'inclusion numérique** sur le territoire départemental
- Etre un acteur incontournable du hub territorial régional RhinOcc œuvrant pour un numérique inclusif
- **Proposer des offres et des services** d'inclusion numérique à travers la nouvelle politique publique en faveur **des tiers-lieux** (label départemental de tiers-lieux couplé à une offre itinérante)



LÉGENDES DES ODD :





28

PROPOSER UNE IMMERSION PROFESSIONNELLE AU SEIN DU DÉPARTEMENT AUPRÈS DU PUBLIC HÉRAULTAIS EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre du Plan handicap 2021 - 2023 et de la convention de partenariat avec le FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique), le Département **mène des actions de sensibilisation** pour l'insertion, l'accueil et l'accompagnement des agents en situation de handicap **au sein de la collectivité.**

A l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), **le Département a organisé pour la première fois la formule Duoday**, journée nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Pendant toute une journée, **14 stagiaires en situation de handicap** accompagnés par Cap Emploi ont formé **un duo avec des agents volontaires** du Département pour **découvrir un métier** et **s'immerger dans le quotidien professionnel d'un agent.**

Cette journée a été une réussite, pour les agents volontaires du Département et aussi pour les stagiaires. En effet, **une rencontre entre un agent et une personne héraultaise en situation de handicap favorise le changement de regard et le dépassement des préjugés et des stéréotypes** sur le handicap en milieu professionnel. Le but étant d'encourager une société du bien vivre ensemble dont l'emploi est un pilier.

Journée du handicap à Alco



Voici quelques témoignages sur cette journée :

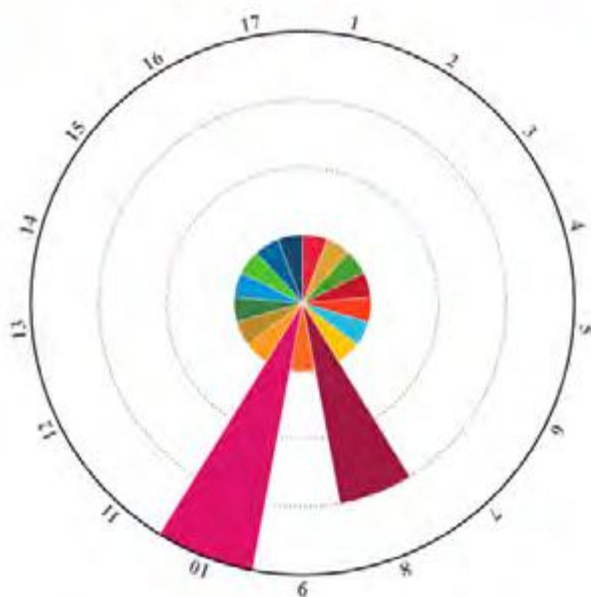
« Une belle initiative qui a permis des moments d'échanges riches. Bravo ! Une belle rencontre pour toute notre équipe, sous le signe de la culture et du partage » Cheffe du service éducation artistique et développement culturel.

« Je remercie toutes les personnes qui m'ont accueillies chaleureusement à l'Hôtel du Département de Béziers et qui m'ont faites découvrir les tâches quotidiennes de l'activité professionnelle du métier d'agent d'accueil » Stagiaire accompagnée par Cap Emploi.

Cette nouvelle formule de sensibilisation a également permis d'inciter les agents en situation de handicap à transmettre leur notification de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) à la collectivité.

Ainsi, en 2021, **le taux d'emploi d'agents en situation de handicap est de 7,81%**, soit 29 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi de plus que l'année précédente (l'obligation légale étant de 6%).

Pour la prochaine édition du Duoday, un travail en amont sera consolidé afin de **proposer davantage de métiers** à découvrir et ainsi accueillir davantage de stagiaires. Ce type de sensibilisation, à poursuivre, contribue à l'enjeu majeur du plan handicap de **renforcer la politique ressources humaines d'intégration et de maintien dans l'emploi.**



LÉGENDES DES ODD :



29

PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE POUR LES 60 ANS ET PLUS PAR DES ACTIONS COLLECTIVES

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) est un dispositif phare de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015. Il s'agit d'une **instance de coordination de financements** alloués par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) visant à **développer les politiques de prévention de la perte d'autonomie dans chaque département.**

L'augmentation de la durée de vie se pose en véritable défi, tant pour les professionnels qui sont amenés à travailler avec des personnes âgées de plus en plus nombreuses, que pour les collectivités territoriales qui doivent gérer les conséquences du vieillissement de la population.

Le premier programme coordonné 2016 -2017 a permis de mettre en place la CFPPA Hérault et la réalisation d'actions de prévention auprès des usagers. Ce programme a évolué sur 2018 - 2021 **avec un maillage des territoires, des actions de prévention élargies aux résidents en EHPAD** et un axe dédié au **soutien aux aidants**. Le Département participe au programme coordonné 2022-2027 par des actions ciblées.

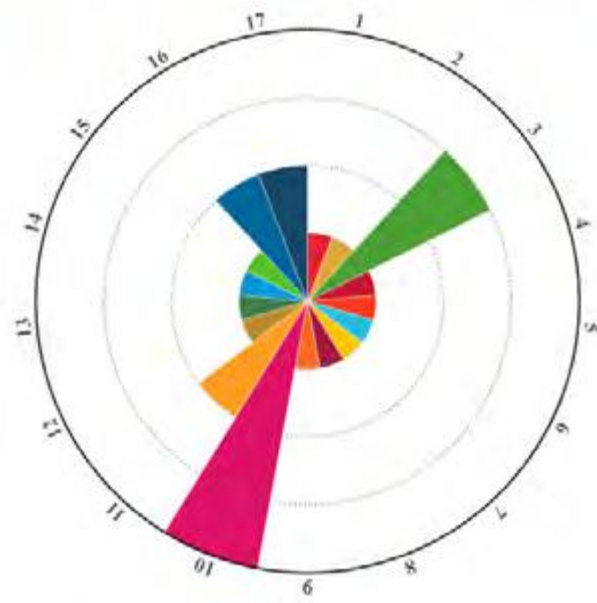
Dans l'Hérault, 27,10% de la population est âgée de plus de 60 ans (donnée INSEE 2017), et le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée autonomie (APA) à domicile s'élevait en 2019 à 32 683, avec une évolution de 1,6% par an.

Il s'agit donc de :

- **Tenir compte de l'évolution des besoins**, de l'hétérogénéité liée à l'âge des publics, au vécu et aux différentes situations et des fonctionnements des personnes âgées.
- **Consolider et renforcer le travail avec les territoires** et les actions de proximité.
- Tenir compte du **contexte sanitaire**.

Les projets collectifs financés doivent s'inscrire dans les orientations du programme coordonné 2022-2027 qui sont de :

- Consolider les actions de prévention existantes
- Développer des actions spécifiques personnes isolées, fragiles
- Encourager les partenaires locaux et la vie de la cité



- Améliorer l'autonomie
- Faciliter l'accès aux équipements et aides techniques pour l'ensemble des séniors
- Favoriser l'information et l'orientation des usagers
- Répondre aux besoins des proches aidants et prévenir les risques d'épuisement
- Préparer la génération des 60 ans et plus
- Continuer à apprendre, à s'occuper des autres, à se faire plaisir
- Repérer et mobiliser « les invisibles »
- Développer une offre adaptée sur l'ensemble des territoires

Tricot dans un EHPAD de Montpellier



CD34 - Ch.Cambon

LÉGENDES DES ODD :







"Faire en sorte que les villes et les établissements humains

SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES"

LÉGENDES DES ODD :





FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENT HUMAINS

SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

11.1 • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis ;

11.2 • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées ;

11.3 • D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays ;

11.4 • Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial ;

11.5 • D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable ;

11.6 • D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets ;

11.7 • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs ;

11.a • Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale ;

11.b • D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux ;

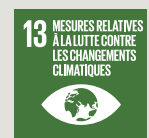
11.c • Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 11

30 • Améliorer la qualité des politiques et projets de mobilités au travers d'une charte de participation du public

31 • Limiter les distances des déplacements professionnels des agents

LÉGENDES DES ODD :



30

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES POLITIQUES ET PROJETS DE MOBILITÉS AU TRAVERS D'UNE CHARTE DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Le Département a inscrit ses politiques de mobilités dans la démarche Route Durable, avec l'ambition de développer **des infrastructures conçues et gérées à l'écoute des citoyens**.

La **démocratie participative connaît un fort développement** à l'échelle nationale comme dans les territoires. Cette vague est venue bousculer les organisations, et notamment les méthodes de travail des administrations et les relations avec les usagers. Fort de ses multiples expériences dans le domaine routier, le Département a souhaité **s'inscrire dans cette dynamique participative**, en adoptant **une charte dédiée**.

Le Département a souhaité développer et généraliser **la culture de la participation citoyenne** pour **la construction et le suivi de ses politiques publiques en matière d'aménagement** du territoire, routes et mobilités, en adhérant au dispositif de la Charte de la Participation du Public mise en place par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

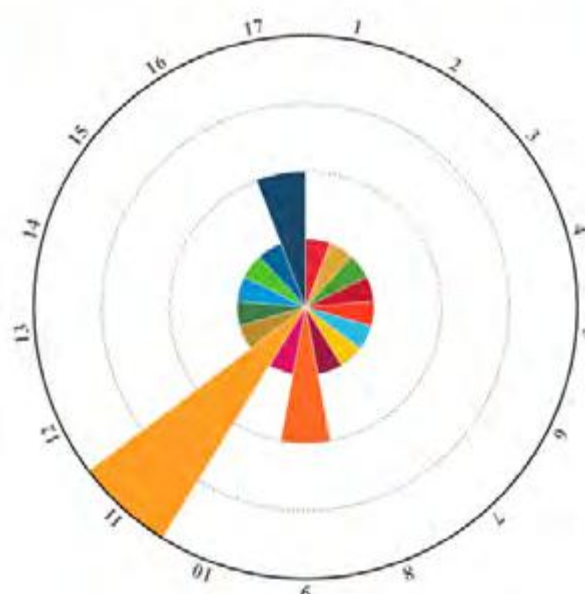
Au-delà de la promotion de l'action du Département, l'adoption de cette charte permet de favoriser les conditions optimales pour permettre **la participation de tous les acteurs** (usagers, riverains, associations, élus...), de construire des projets ou politiques de meilleure qualité dans **un objectif de transparence et de modernisation de l'action publique**, en garantissant leur compréhension et leur acceptation par le public. L'écoute, le respect et la bienveillance seront au cœur de ce dispositif de démocratie participative

Ce dispositif a notamment permis de **co-construire le futur Plan Sécurité Routière 2022-2027** en s'appuyant, d'une part sur des **ateliers collaboratifs** avec des associations d'usagers de la route et les acteurs institutionnels, d'autre part sur **un questionnaire à destination des héraultais** permettant d'identifier leurs besoins et priorités d'actions.

Ce dispositif va permettre de **compléter l'approche législative classique** par un engagement volontaire qui étend le champ d'application de la concertation au-delà des obligations réglementaires, de généraliser la participation citoyenne à toutes les étapes des projets dès l'étude d'opportunité jusqu'à leur évaluation, de rendre homogène à l'échelle du territoire la pratique de la participation du public.



S. Tomas - CD34



LÉGENDES DES ODD :

- 1 PAS DE PAUVRETÉ
- 2 FAIM «ZÉRO»
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- 14 VIE AQUATIQUE
- 15 VIE TERRESTRE
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



31

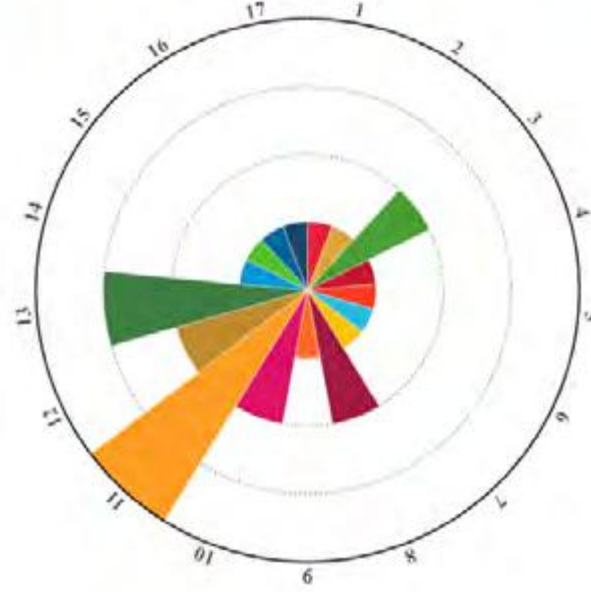
LIMITER LES DISTANCES DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS DES AGENTS

Le Département gère un parc matériel de plus de 1 000 véhicules et engins et 4 000 petits matériels et outillages et reste mobilisé dans **le verdissement de sa flotte**, obligation réglementaire relative la Loi d'Orientation des Mobilités (loi LOM). Néanmoins, les efforts se portent également sur **la prise en compte des difficultés des agents dans l'accomplissement de leurs missions**. Ainsi, au-delà des 16 pools en auto-partage déjà existants, dont certains sont accessibles par des agents étant en dehors de leur résidence administrative, de nouveaux pools seront expérimentés sur des sites dont il a été identifié un besoin en termes de déplacements professionnels, avec pour objectif de **donner de la souplesse aux agents** mais aussi de **réduire l'empreinte carbone du Département**.

A ce jour, ce sont 16 pools et près de 200 véhicules thermiques ou électriques qui sont mis à disposition des agents pour assurer leurs déplacements professionnels. Néanmoins, ces pools sont pour certains éloignés de la résidence familiale des agents ou situés en zone urbaine, avec des temps d'accès amplifiés par un trafic pendulaire très dense. Malgré une offre de véhicule bien présente, il apparaît pertinent **de réfléchir à un élargissement des sites**.

Des pools de véhicules accessibles pour tous les agents

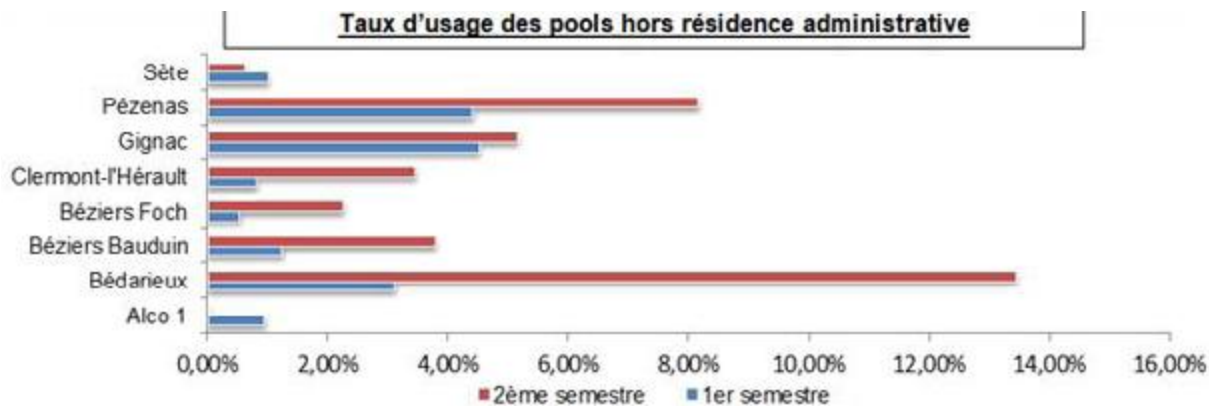
En 2021, pour remédier à ces difficultés de perte de temps de déplacement, et sous l'impulsion de l'exécutif, les pools de Sète, Pézenas, Gignac, Clermont-l'Hérault,



Bédarieux, Béziers Foch, Béziers Bauduin et Montpellier Alco 1 ont été rendus **accessibles à tous les agents**. L'Unité de Gestion des Véhicules suit cet **usage inédit** et **étudie les sites complémentaires** qui pourraient être éligibles à recevoir des véhicules de service, pour **élargir l'offre déjà existante**.

Le site de Lunel Viel sera prochainement mis en service, avec une dotation de 3 véhicules de services à moyens constants. Ce pool sera donc **accessible** à tous les agents ayant une résidence familiale à proximité, **sans passer sur leur résidence administrative** pour partir en mission. Cette action participe au confort des agents qui gagnent en **qualité de vie** en limitant le temps dans les transports, et participe également à la **réduction d'émission de gaz à effet de serre**.

L'expérimentation de Lunel sera suivie sur l'année 2022, d'autres sites sont déjà en cours d'étude.



Taux d'usage des pools

LÉGENDES DES ODD :





"Établir des modes

DE CONSOMMATION ET
DE PRODUCTION DURABLES"

LÉGENDES DES ODD :





ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

12.1 • Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement ;

12.2 • D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ;

12.3 • D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte ;

12.4 • D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement ;

12.5 • D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation ;

12.6 • Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité ;

12.7 • Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales ;

12.8 • D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature ;

12.a • Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables ;

12.b • Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux ;

12.c • Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicieux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 12

32 • Inscrire la collectivité dans une démarche zéro papier

33 • Elaborer un cahier de recommandations pour un tourisme durable

34 • Etudier la réduction de la plastification des livres sur le territoire lecture publique Ouest Hérault

35 • Supprimer l'impression en masse des actes administratifs concernant les agents contractuels

LÉGENDES DES ODD :



32

INSCRIRE LA COLLECTIVITE DANS UNE DEMARCHE ZERO PAPIER

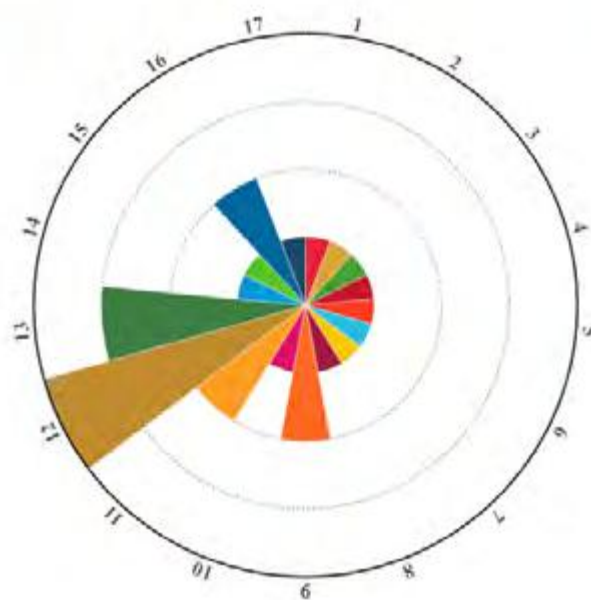
Le Département a lancé **un grand programme de transformation numérique** pour rendre un meilleur service public, inventer une nouvelle proximité avec les usagers et les partenaires et mieux piloter ses activités par l'exploitation de tout le potentiel de ses données. L'objectif de tendre vers une **administration zéro papier** participera activement à ces enjeux.

La démarche Zéro papier, inscrite dans le schéma directeur des Systèmes d'Information 2020-2023, permettra de donner aux agents de la collectivité les moyens numériques de traiter, partager, stocker et transmettre les informations nécessaires à l'exercice de leurs missions au quotidien afin **d'éliminer les flux de papier sortants**. De même, elle permettra aux citoyens et aux partenaires, de transmettre, déposer leurs demandes et informations afin **d'éliminer les flux de papier entrants**. La dématérialisation constitue ainsi une opportunité d'optimiser le fonctionnement de l'administration, de créer de nouveaux services, simples, accessibles, personnalisés en direction des usagers, des partenaires et des agents.

En 2020, une feuille de route a été établie sur 5 ans, permettant d'inscrire un programme de 62 projets de dématérialisation. Ceux-ci concernent notamment la mise en place de GED (outil de gestion électronique de documents), de systèmes d'archivage et de signature électroniques, de dématérialisation de données (commande publique, ressources humaines, bénéficiaires...). **Ce sont ainsi 21 projets qui ont été traités en 2021.**

Les pièces de marchés, les contrats RH soumis au contrôle de légalité, ainsi que **les échanges entre les services des Politiques d'Insertion et les partenaires** sont désormais dématérialisés. Un nouvel outil de gestion des événements et du suivi des interventions des routes est en cours de déploiement ainsi que la boîte à outils 6TZen qui permet de **déployer des téléprocédures à la demande**. Le projet d'archivage électronique a été lancé ainsi que celui de la signature électronique Ecosign34. Tous les agents délégataires de signature peuvent désormais aujourd'hui signer électroniquement les documents qui les concernent de manière dématérialisée.

La transformation numérique de la collectivité a nécessité la mise en œuvre d'une **gouvernance collective** dans laquelle l'organisation de la fonction système d'information (SI) s'adapte et facilite **l'appropriation par tous des nouveaux enjeux**



numériques qui se présentent. Ce changement de paradigme permet de réinterroger les processus et les rôles de chacun, de faciliter l'interconnexion et les partages de données entre les directions. Par ailleurs, les priorités des services étant en constante évolution en fonction de leur contexte et de leur appropriation des pratiques du numérique, **le programme des chantiers de dématérialisation fera l'objet d'adaptations au fil des années.**



CD34

LÉGENDES DES ODD :





33

ELABORER UN CAHIER DE RECOMMANDATIONS POUR UN TOURISME DURABLE

Dans un contexte où les enjeux du développement durable sont prégnants et **où les clientèles ont de nouvelles aspirations post crise sanitaire**, il semblait important de conduire **une réflexion prospective pour apporter un éclairage technique à l'exécutif départemental, en amont de l'élaboration d'un nouveau schéma du tourisme 2022-2027.**

Le cahier de recommandations 2021 est issu d'une **réflexion collective** menée par Hérault Tourisme en lien avec le Département, destiné à proposer **des pistes d'interventions** novatrices, en adéquation avec les nécessités **d'une transition écologique du tourisme en Hérault**, mais aussi aux besoins d'un confortement économique de notre territoire.

Ce cahier de recommandation a fait l'objet d'une réflexion partagée et **d'une démarche de co-construction.**

- Un Comité de suivi : le cadrage de la réflexion transversale s'est amorcé et structuré en comité de suivi, avec la mobilisation de 8 représentants d'Hérault Tourisme et du Département de l'Hérault.
- Trois séminaires se sont déroulés, impliquant une quarantaine d'acteurs des deux institutions, avec une participation active et des contributions de qualité, démontrant une grande implication et une sensibilisation marquée aux enjeux proposés.

Chaque séminaire a fait l'objet de réflexions thématiques et des ateliers participatifs ont été organisés puis restitués en séances plénières.



O.Mes - CD34

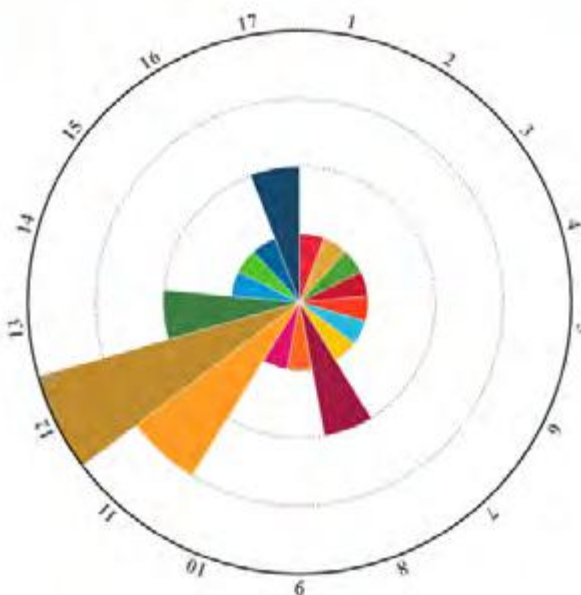
Les conclusions du cahier de recommandations :

- Adapter l'offre touristique pour **répondre aux enjeux climatiques**
- **Réduire l'impact des transports** et mobilités pour les déplacements vers la destination Hérault mais aussi sur le territoire une fois les touristes sur place en développant des alternatives et facilitant l'accès aux sites
- **Replacer l'humain au cœur** de cette réflexion (réconcilier les touristes et les habitants, faciliter l'accès à tous les publics, insuffler le bien-être au travail)
- **Elargir la gouvernance** (participative et anticipatrice)

Ces conclusions ont été présentées par le Vice-Président délégué au Tourisme et à l'Economie et par la Présidente d'Hérault Tourisme :

- A tous les Vices Présidents concernés par le Tourisme le 3 Février 2022, lors du lancement du nouveau Schéma Départemental du Tourisme Durable 2022-2027
- Ainsi qu'au Président du Département

LÉGENDES DES ODD :



34

ETUDIER LA RÉDUCTION DE LA PLASTIFICATION DES LIVRES SUR LE TERRITOIRE LECTURE PUBLIQUE OUEST HÉRAULT

Dans le prolongement des actions menées par le Département, soucieux de l'écologie, de l'insertion et dans un contexte de tension budgétaire post-covid, le service de la Lecture Publique Ouest Héraultais a lancé en 2020 une expérimentation en vue d'une diminution de la plastification d'un certain nombre d'ouvrages mis à la disposition du réseau des bibliothèques héraultaises. Il s'agit pour certains livres de réduire les surfaces plastifiées (équipement partiel ou alternatif) tout en maintenant leur protection.

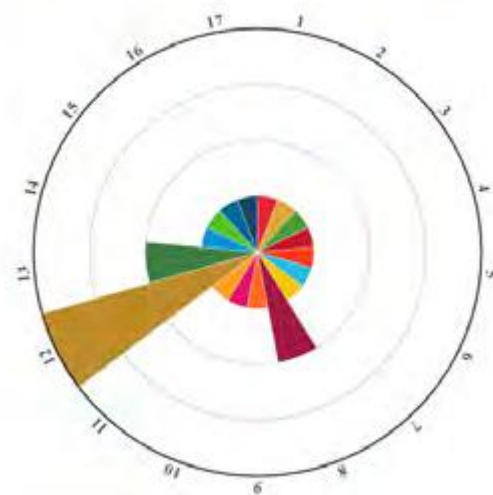
Ce projet répond à un triple objectif :

- Faire échos au besoin d'économies essentiels à notre collectivité.
- Inscire la Direction de la Lecture Publique Départementale dans une démarche écologique.
- Favoriser l'insertion des publics prioritaires en maintenant le marché avec l'établissement ou services d'aide par le travail (ESAT) de Monfloures.

Des économies financières alliant maintien du marché d'insertion et écologie

Le service dispose d'un budget de 1000 € à 10 000 € maximum pour l'externalisation des ouvrages confiés à l'ESAT de Monfloures. Depuis le lancement de cette expérimentation, il est externalisé une moyenne de 5000 ouvrages/an, ce qui représente un coût de 6800 € l'an.

Expérimentation diminution de la plastification



En internalisant une moyenne de 2000 ouvrages par an, nous parvenons à une économie de 2720 €. L'utilisation de film plastique de taille réduite se rajoutera à cette économie en passant de 14 € à 5,25 € le rouleau. Ce qui représente pour 2000 ouvrages internalisés une économie en Filmolux de 200 €.

Intérêt du projet

Les couvertures intégrales sont toujours confiées à l'ESAT de Monfloures.

- maintien du contrat social

Les couvertures partielles et alternatives sont internalisées.

- Gain de temps sur l'équipement interne pour les agents du service et gain en qualité de vie au travail

Consommation réduite de matières plastiques.

- Protection environnement
- Economie financière

L'expérimentation est concluante et répond aux trois axes ciblés, à savoir :

- La contrainte budgétaire : les économies financières réalisées
- Le souci écologique : moins de consommation de plastique
- Le soutien social / insertion : partenariat maintenu avec l'ESAT

LÉGENDES DES ODD :





35

SUPPRIMER L'IMPRESSION EN MASSE DES ACTES ADMINISTRATIFS CONCERNANT LES AGENTS CONTRACTUELS

En lien avec la politique publique du développement du numérique de la collectivité, de nouvelles méthodes de travail ont été mise en œuvre. Les agents contractuels de la collectivité reçoivent dorénavant **leur contrat d'engagement de manière dématérialisée et le signe électroniquement, plus aucun papier n'est imprimé.**

Le Département compte plus de **600 agents contractuels** dont 95 sur poste permanent. Divers actes administratifs les concernent : contrat d'engagement, de renouvellement, avenant, courrier, etc.

Pour ces agents recrutés en remplacement de fonctionnaires absents, les durées d'engagement peuvent être très courtes et plusieurs actes d'engagement peuvent être pris au cours d'un même mois.

Les nombreux exemplaires papiers imprimés engendraient des difficultés de gestion. L'objectif de la dématérialisation des contrats et de leur signature électronique **était d'améliorer les processus de gestion et le service** rendu aux agents tout en réduisant la consommation de fournitures par la suppression des impressions.

La mise en place de la dématérialisation des contrats et de leur signature électronique s'est déroulée sur l'année



Adobe stock

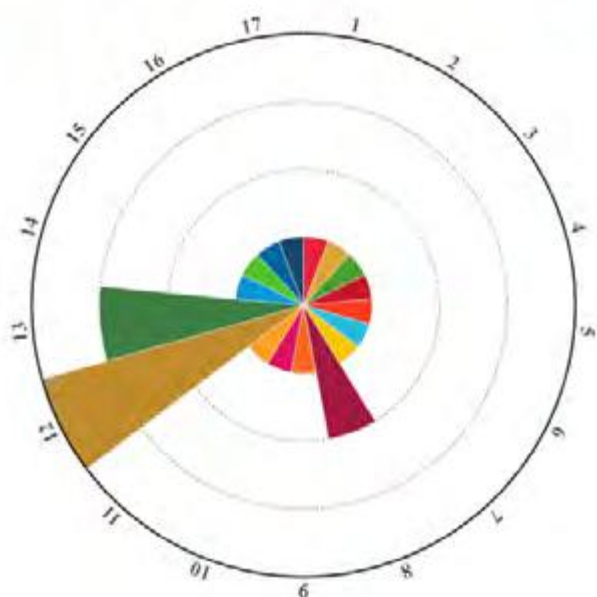
2021. Les services ont collaboré dans le cadre de la mise en place de l'outil Ecosign³⁴ permettant de **valider et signer électroniquement les contrats en interne et en externe.**

Des sessions de travail régulières ont été mises en place afin que cet outil réponde au mieux aux besoins de la collectivité. **Des formations et guides méthodologiques** ont été réalisés à destination des gestionnaires et des agents afin qu'ils s'approprient le nouvel outil dans les meilleures conditions. Les dossiers des agents contractuels dématérialisés conservent également une cohérence dans la dématérialisation du process de gestion.

Avec ce nouveau procédé, le Département évite **l'impression de plus de 5000 actes d'engagement et de renouvellement sur l'année.**

L'objectif est **d'étendre au maximum ce procédé à tous les actes administratifs** y compris ceux concernant les agents fonctionnaires. Etant beaucoup plus nombreux dans la collectivité, la dématérialisation et la signature électronique des actes les concernant se réaliseront sur une durée plus conséquente.

LÉGENDES DES ODD :





"Prendre d'urgence des mesures pour lutter

CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS"

LÉGENDES DES ODD :





PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

13.1 • Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ;

13.2 • Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales ;

13.3 • Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide ;

13.a • Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires ;

13.b • Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 13

36 • Minimiser l'impact écologique des impressions de la collectivité

37 • Encourager les collégiens à se déplacer en modes de déplacements actifs par un Plan de Déplacement d'Établissement Scolaire (PDES)

38 • Sélectionner et prêter des documents sur le thème du développement durable

LÉGENDES DES ODD :



36

MINIMISER L'IMPACT ECOLOGIQUE DES IMPRESSIONS DE LA COLLECTIVITE

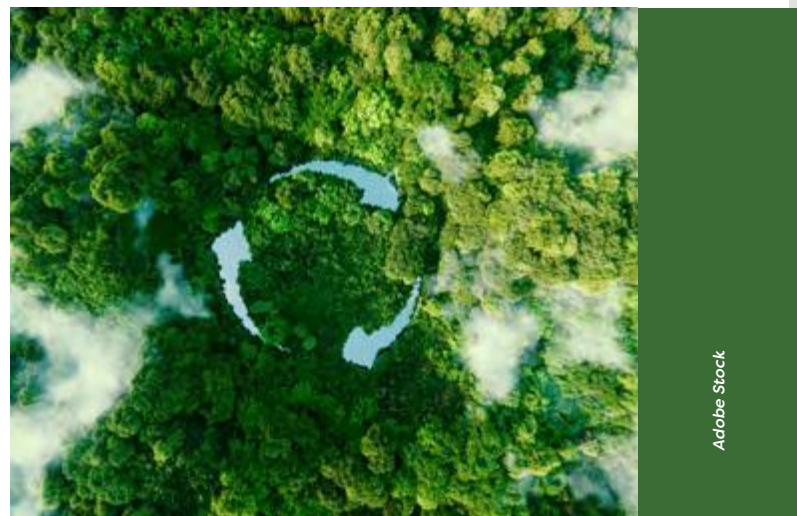
Pour entrer dans l'ère du tout numérique, la collectivité a lancé en 2020 une démarche ambitieuse, participative et écoresponsable : **la démarche zéro papier.**

C'est une volonté politique forte, portée par la Direction Générale des Services, qui est mise en œuvre dans le schéma directeur des Systèmes d'Information de la collectivité voté en 2020.

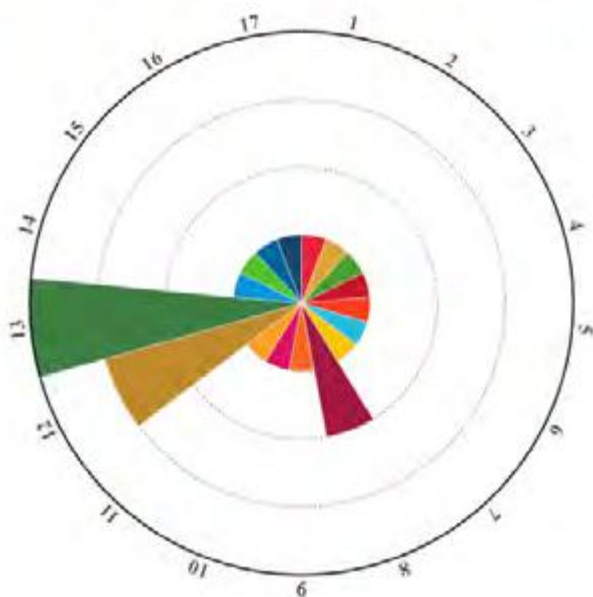
Parmi les différentes actions qui s'inscrivent dans la feuille de route de cette démarche, **une nouvelle politique d'impression** a été établie, couvrant la période 2020-2026. Elle a pour objectifs de **réduire le parc des moyens** d'impression, **ses coûts de consommation** (encre et électricité), **de maintenance**, et ainsi de minimiser l'impact écologique des impressions.

La mise en œuvre de la politique d'impression s'est poursuivie en 2021 avec **le remplacement de tout le parc de copieurs** à technologie laser par des copieurs à technologie de jet d'encre (250 équipements concernés), la suppression de 70% d'imprimantes individuelles et l'utilisation d'encre biodégradable.

Ont été également mis en œuvre une solution de **pilotage des moyens d'impression** et **des actions de sensibilisation à destination des agents** permettant l'adoption de pratiques plus vertueuses d'impression.



Adobe Stock



Ces **nouveaux copieurs** bénéficient désormais d'une technologie purement jet d'encre, moins énergivore et moins polluante que le laser auparavant usité au sein de la collectivité.

Le parc **des moyens d'impression est par ailleurs éligible à la filière de recyclage** des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Sa sobriété et sa technologie contribuent à la **réduction globale de consommation d'électricité, limitent les rejets dans l'air et les émissions de gaz à effet de serre.**

Une **étude dans les 77 collèges** sera lancée en 2022, permettant de **rationaliser leur parc des moyens d'impression** et de limiter son impact écologique.

La poursuite des chantiers de dématérialisation inscrits dans la démarche zéro papier permettra également à la collectivité de réduire les flux de papier entrants et sortants.

LÉGENDES DES ODD :



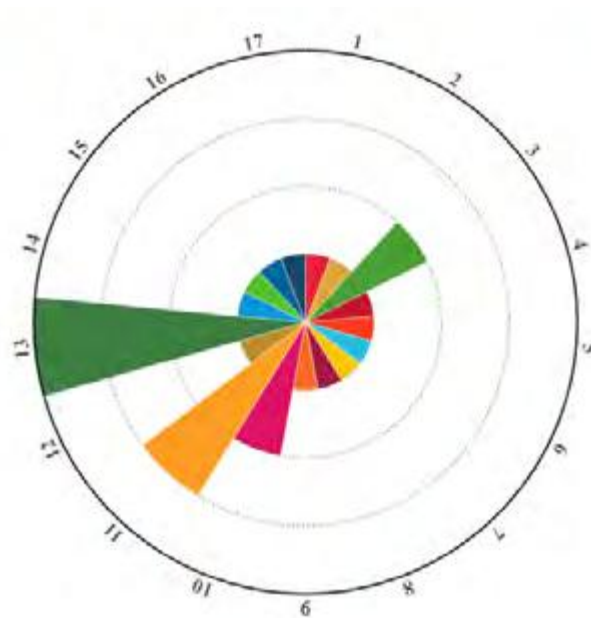


37

ENCOURAGER LES COLLÉGIENS À SE DÉPLACER EN MODES DE DÉPLACEMENTS ACTIFS PAR UN PLAN DE DÉPLACEMENT D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (PDES)

Dans le cadre de la transition écologique, **le vélo** constitue un moyen de déplacement à part entière, **bon pour la santé et respectueux** de notre environnement, mais également **performant pour les déplacements quotidiens**. Le Plan Hérault Vélo a l'ambition d'encourager et **multiplier par trois la pratique cyclable**, en agissant dès le plus jeune âge.

Dans le cadre de l'appel à projets AVELO2 piloté par l'ADEME (Agence l'environnement et de maîtrise de l'énergie), le Département a été retenu avec son idée d'expérimenter un Plan de Déplacement d'Établissement Scolaire dans les collèges de Mauguio et Vendres. Mis en œuvre jusqu'en 2024, ce projet original vise **à promouvoir des modes de déplacement actifs (marche à pied, vélo)** ou partagés (transport en commun, covoiturage...) **pour venir étudier ou travailler au collège**.



Cette année, le Département **a réalisé un diagnostic d'accessibilité** des deux collèges, couplé avec une vaste **enquête de déplacement** auprès des élèves, parents et personnels.

Des animations vélos ont également été proposées aux collégiens avec l'aide d'associations locales (Le Vieux Biclou, Vélo Pays de l'Or et Velocitvat), de la Fondation de la Route et de la Maison Départementale du Vélo : modules du Savoir Rouler à Vélo et ateliers mécanique pour les 6^{ème}, stages de remise en selle et initiations au vélo à assistance électrique (VAE) pour les adultes,... **Ce continuum éducatif** sera prolongé jusqu'en 2024 en ciblant les élèves de 5^{ème} et 4^{ème} : **jeux concours et challenges mobilité, ateliers de customisation de vélo**,...

Suite au diagnostic d'accessibilité, des équipements vélo compléteront les services offerts aux collégiens et personnels.

Au-delà de la réduction de la part des déplacements scolaires s'effectuant en voiture (actuellement entre 30 et 45%), le vélo offrira **des bénéfices globaux** : amélioration de la qualité de l'air aux abords des collèges, santé des jeunes du fait d'une pratique sportive quotidienne, renforcement de l'autonomie chez les enfants et adolescents.

La méthode et les outils utilisés dans le cadre de cette expérimentation de PDES ont vocation à être **dupliqués à terme dans les 83 collèges** du département.

LÉGENDES DES ODD :



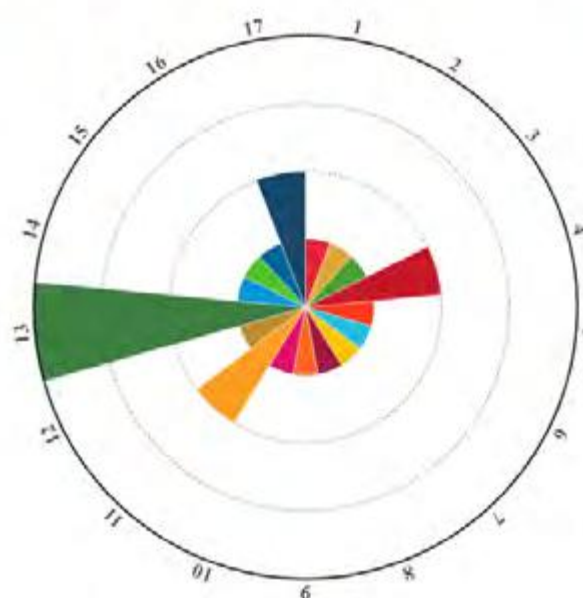
38

SÉLECTIONNER ET PRÊTER DES DOCUMENTS SUR LE THÈME DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la compétence départementale obligatoire Lecture Publique, il s'agit à la fois de **répondre à la demande des usagers** autour d'un service de prêt dans les médiathèques du réseau départemental réparties sur le territoire, **les sensibiliser** aux livres et à la lecture, **et valoriser les collections** de la Médiathèque Pierresvives.

Cette action vise à **promouvoir des villes et paysages durables**, informer le public **et donner des pistes d'actions** en lui prêtant une sélection de documents autour de la thématique de l'environnement. Dans le même temps, le domaine départemental Pierresvives propose régulièrement **un programme de médiation** sur le sujet, afin de sensibiliser un plus large public.

Les bibliothécaires de la médiathèque Pierresvives ont réalisé une sélection rigoureuse de **200 documents pertinents**, divers en lien avec le thème du développement durable et à destination **de tous les publics**. Habituellement, l'offre de lecture se réalise uniquement en consultation sur place. Pour ce projet, les documents seront prêtés au public durant les mois de mai, juin et juillet 2022. Chaque usager pourra emprunter 1 document pour 15 jours, à l'accueil de la Médiathèque Pierresvives. Des temps d'échanges avec le public sur ce thème seront favorisés.



Cette action inédite pour la médiathèque sera évaluée en prenant en compte les statistiques de prêts et les caractéristiques des emprunteurs. Au-delà, **de mesurer l'intérêt du public** pour cette thématique, ce retour d'expérience permettra **de mieux connaître** une partie des usagers fréquentant ce domaine multifonctionnel.

Selon l'intérêt du public, **des prêts** en lien avec les enjeux environnementaux pourront être **de nouveau proposés** ultérieurement, ainsi que des animations ou événements sur le sujet.

L'établissement public local à caractère industriel ou commercial (EPIC) Hérault Culture organise, pour le printemps 2023, la Fête des plantes sur le Domaine de Bayssan à Béziers. A cette occasion, un partenariat est programmé **afin de poursuivre cette offre thématique de prêts auprès d'un public diversifié**.

Présentoir avec livres en prêt



CD34 - M. Chapel





LÉGENDES DES ODD :





"Conserver et exploiter de manière durable

LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE"

LÉGENDES DES ODD :





CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

14.1 • D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments ;

14.2 • D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans ;

14.3 • Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux ;

14.4 • D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques ;

14.5 • D'ici à 2020, préserver au moins 10% des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles ;

14.6 • D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ;

14.7 • D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme ;

14.a • Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés ;

14.b • Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés ;

14.c • Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de "L'avenir que nous voulons".

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 14

39 • Renaturer des parcelles cabanisées autour de l'étang de l'Or

40 • Suivre les échouages de tortues marines en mer Méditerranée



39

RENATURER DES PARCELLES CABANISÉES AUTOUR DE L'ÉTANG DE L'OR

L'étang de l'Or et les marais qui l'entourent constituent **une zone humide** abritant une faune et une flore particulièrement riches. Cet espace, d'une grande fragilité et aux nombreuses fonctions écologiques, est également **très vulnérable en raison de sa proximité avec les zones densément peuplées** du littoral méditerranéen.

Dans ce secteur, le Département déploie sa politique Espaces Naturels Sensibles en procédant **à l'acquisition de parcelles en zone naturelle ou agricole**.

Ces espaces peuvent être en bon état de conservation et l'objectif est alors de les préserver. Mais ils peuvent aussi avoir fait l'objet de dégradations du fait de la présence humaine, il s'agit alors de les restaurer afin de les rendre à disposition de la faune et la flore sauvages.

Les objectifs poursuivis sont **la restauration** du bon état écologique et **la préservation des espaces naturels**, la mise en place de **mesures de gestion adaptées** et **l'organisation d'un accueil du public** permettant de faire découvrir les sites, tout en les protégeant et en les préservant.

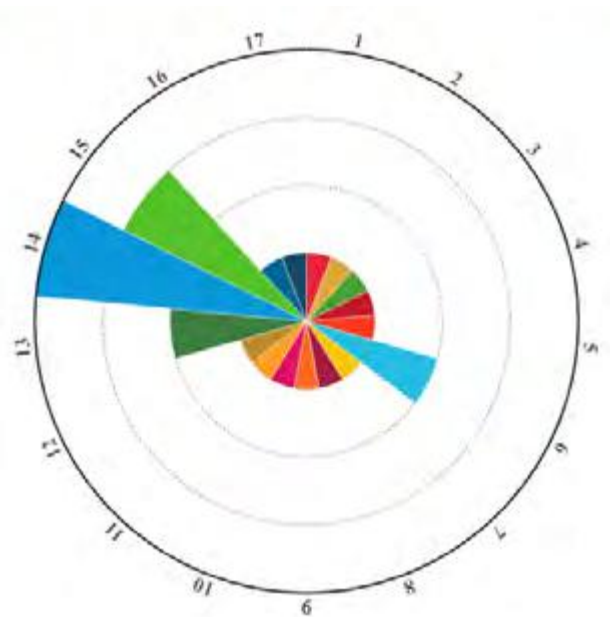
Un chantier organisé en partenariat entre divers services du Département a ciblé trois parcelles, sur la commune de Manguio, fortement dégradées par la présence de constructions ou d'installations sans autorisations.

Les équipes ont procédé à **la démolition des cabanons présents**, au **désamiantage** et à l'évacuation des déchets vers des lieux de traitement adaptés. Cette opération a coûté au total 58 740 €.

Une fois les parcelles nettoyées, la végétation peut librement pousser. Avec le temps et des mesures de gestion adaptées (fauche, pâturage léger), **une faune et une flore spécifiques à ces zones humides d'intérêts écologiques pourront réapparaître**, contribuant ainsi aux enjeux écologiques, patrimoniaux et paysagers qui reposent sur l'ensemble de ce territoire et en particulier sur ces zones littorales.



CD34 - H. Sosa



LÉGENDES DES ODD :





40

SUIVRE LES ÉCHOUAGES DE TORTUES MARINES EN MER MÉDITERRANÉE

Dans le cadre de ses politiques en faveur de la biodiversité, le Département soutient les actions **de suivi sanitaire de la faune sauvage**, afin de répondre aux enjeux de société relatifs à la santé humaine et animale, au développement durable, à la connaissance pour une meilleure gestion et protection de l'environnement dans un contexte de croissance démographique et d'accueil de nouvelles populations.

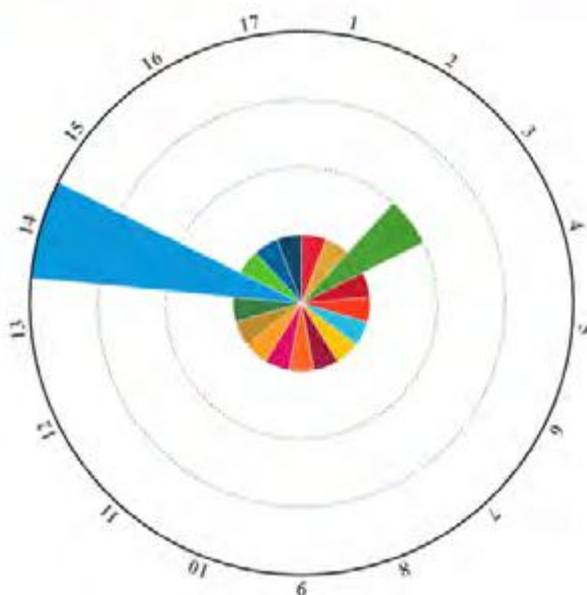
S'inscrivant dans le cadre de la Directive Cadre Stratégique pour le Milieu Marin (DCSMM), le partenariat entre le Laboratoire Départemental Vétérinaire du Département et la Société Herpétologique de France, doit contribuer aux opérations de **surveillance du bon état écologique des écosystèmes marins** imposées par la Commission européenne à chaque état membre de l'Union.



La Société Herpétologique de France, via sa commission spécialisée Réseau tortues marines de Méditerranée française (RTMMF), assure le suivi des tortues marines dans la sous-région marine mer Méditerranée. Elle a pour vocation de **recenser les échouages** et observations en mer de tortues marines sur la façade méditerranéenne grâce à **un réseau de correspondants** qu'elle coordonne. Le RTMMF assure la gestion des informations recueillies et actualise la base de données « Tortues Marines » dont il est le gestionnaire. Le Laboratoire Départemental Vétérinaire apporte **son expertise technique** pour **la réalisation d'autopsies** de tortues marines échouées sur le littoral méditerranéen.

Ce suivi sanitaire permet **la détection précoce de maladies** des espèces concernées, la surveillance des effets de certaines modifications de l'environnement, la caractérisation dans le temps et dans l'espace des maladies ou autres phénomènes. **Les tortues** sont notamment utilisées comme **indicateurs de la contamination du milieu marin par les produits plastiques**.

Par cette action et en lien avec d'autres missions de surveillance portant sur les espèces terrestres et les mammifères marins, le Département contribue à la surveillance sanitaire de la faune sauvage, au service de la biodiversité et de la santé publique dans le cadre d'un réseau collaboratif très large.



LÉGENDES DES ODD :





"Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres,

EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ"

LÉGENDES DES ODD :





PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ

15.1 • D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux ;

15.2 • D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial ;

15.3 • D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols ;

15.4 • D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable ;

15.5 • Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction ;

15.6 • Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale ;

15.7 • Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande ;

15.8 • D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires ;

15.9 • D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité ;

15.a • Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement ;

15.b • Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement ;

15.c • Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 15

41 • Changer les pratiques de travail des Rando-Pisteurs pour préserver la biodiversité

42 • Affronter la neige et les congères grâce à une haie mellifère

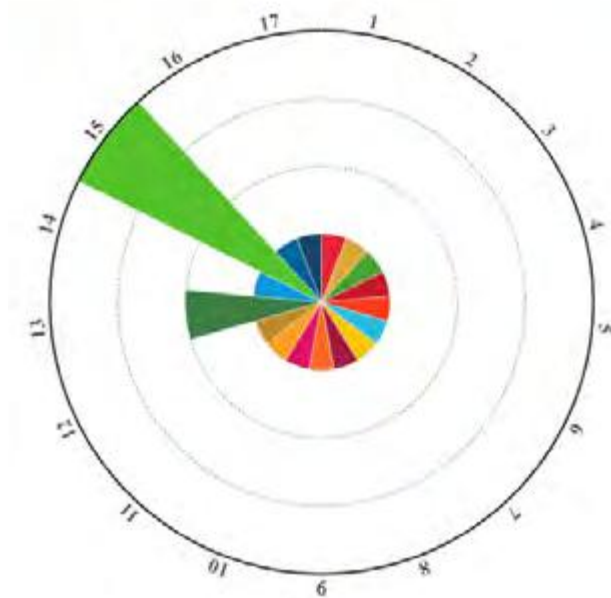
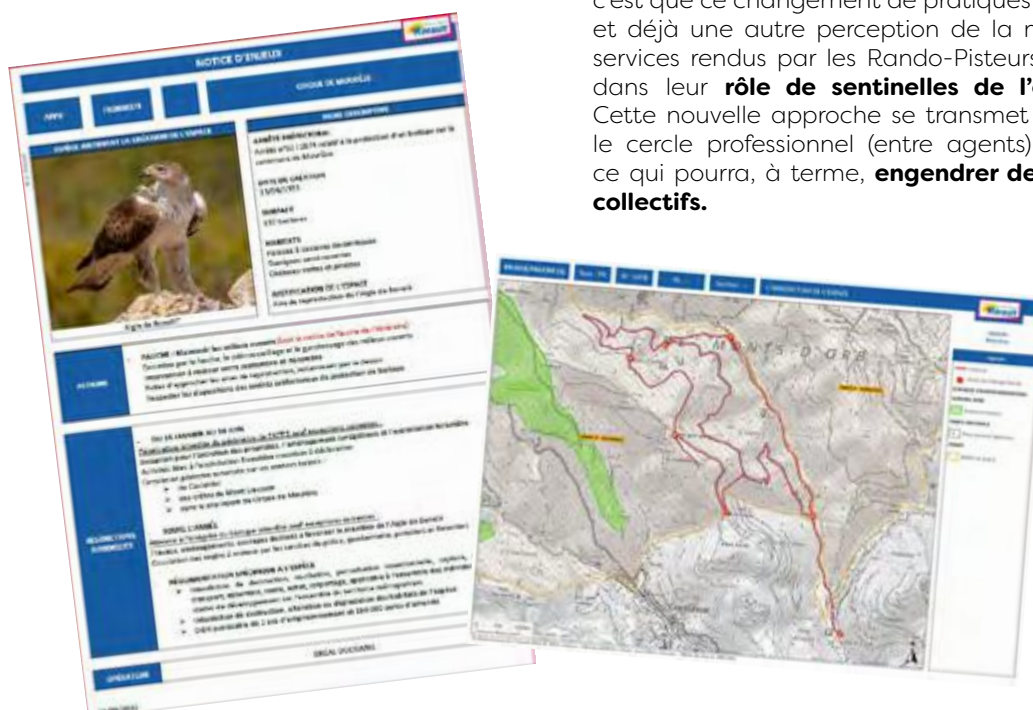


CHANGER LES PRATIQUES DE TRAVAIL DES RANDO-PISTEURS POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

L'amélioration continue des connaissances en matière de préservation de la biodiversité et de gestion des espaces naturels, amène depuis plusieurs années les différents services du Département à faire **évoluer les politiques d'entretien** des itinéraires de randonnées, des routes, des espaces naturels sensibles avec pour but de **renforcer toujours plus la préservation** de ce bien commun universel **qu'est la nature**.

Depuis 2020, les Rando-Pisteurs mettent en œuvre des actions de changement de pratiques. Ainsi, suite au **remplacement du matériel thermique par du matériel électrique** (moins bruyant, moins polluant localement), **aux tests sur le terrain de nouveaux matériaux et protocoles**, ... ils bénéficient de formations en environnement et de la mise à disposition de **nouveaux outils de gestion**. Sur ce dernier point, un bureau d'études a été mandaté pour déterminer précisément les enjeux de chaque tronçon des itinéraires de randonnées, avec pour objet **une montée en compétence significative des agents**.

Les formations en environnement se concentrent sur la connaissance des mesures de préservation des milieux et des espèces. Ces formations sont accompagnées par la mise en place d'outils de gestion réalisés par un bureau d'étude sur l'ensemble des itinéraires de randonnées gérés par le Département. Ainsi, sont **réalisées des cartographies et des notices sur les**



enjeux environnementaux et sur les **protocoles de fauche**, ainsi que des **fiches descriptives des espèces** présentes pour chaque itinéraire, indiquant aux Rando-Pisteurs les espèces à préserver, les périodes de fauche les plus appropriées pour ces dernières, les mesures de protection en place (Site Natura 2000, Plan National d'Actions,...). Ceci leur permet **d'adapter leurs techniques et plannings** en fonctions des éléments à leur disposition.

Cette démarche promeut des pratiques vertueuses qui limitent ou suppriment l'impact négatif sur l'environnement. **Un travail de promotion sur le terrain à la sensibilisation des pratiquants** sur la vulnérabilité de l'environnement et les bonnes pratiques qu'ils peuvent adopter pour contribuer à sa préservation.

Les Rando-Pisteurs s'inscrivent dans l'excellence environnementale avec le déploiement opérationnel de **ces modalités d'entretien, qui sont ajustées au plus près des enjeux du territoire**. La mise en œuvre de ces nouvelles pratiques a commencée en 2020 et évoluera dans le temps au fur et à mesure de la connaissance environnementale. Ce que nous savons, c'est que ce changement de pratiques engendre d'ores et déjà une autre perception de la nature et de ses services rendus par les Rando-Pisteurs et les conforte dans leur **rôle de sentinelles de l'environnement**. Cette nouvelle approche se transmet aussi bien dans le cercle professionnel (entre agents) que personnel, ce qui pourra, à terme, **engendrer des changements collectifs**.





42

AFFRONTER LA NEIGE ET LES CONGÈRES GRÂCE À UNE HAIE MELLIFÈRE

Conscient des limites de la planète, le Département a adopté l'an passé son «Plan Routes et Biodiversité», pour envisager d'autres manières d'aménager le territoire héraultais et d'organiser ses mobilités, en utilisant des routes réconciliées avec la nature.

Pendant les hivers, il arrive que la neige et le vent s'associent pour créer des congères, ces gros tas de neige qui se forment sur les routes de montagne et gênent la circulation. Pour lutter contre ce problème, le Département a fait le choix d'utiliser une solution écologique durable : la création d'une haie mellifère réalisée par des travailleurs handicapés.

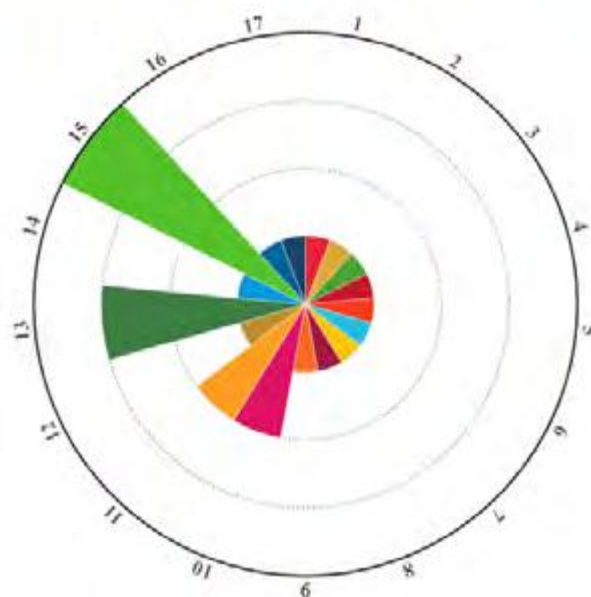
Constituée de plus de 600 arbustes, la haie pare-congère a été plantée par des travailleurs en situation de handicap au bord de la RD169 à Fraïsse-sur-Agout, sur une longueur totale de 400 m.

Les jeunes plants ont été choisis soigneusement par un paysagiste en favorisant, d'une part des essences locales qui résistent au climat, et d'autre part des essences mellifères propices au développement des insectes pollinisateurs en lien avec le « Plan Abeilles » du Département : aubépine, cornouiller sanguin, prunelier, églantier, framboisier, sorbier des oiseleurs...

Le temps qu'elle pousse et qu'elle fasse complètement son effet en matière de lutte contre la formation des congères, cette haie sera entretenue et arrosée pendant 3 ans par des travailleurs en situation de handicap.

La haie pare-congères présente plusieurs avantages par rapport à des techniques de barrières à neige constituées généralement de filets plastiques qui sont remplacés régulièrement : intégrée dans le paysage, elle constitue des corridors écologiques, et dans le temps est plus économique sur le plan financier. En plus d'offrir une zone propice aux abeilles et un habitat idéal pour la petite faune, cette haie permet de stocker 2 tonnes de carbone.

Pour les prochaines années, le Département envisage de reconduire ce type de chantier solidaire et écologique sur d'autres sites concernés par la formation de congères.





"Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives à tous

AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS"

LÉGENDES DES ODD :





PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES À TOUS

AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE
EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS
EFFICACES RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS

16.1 • Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ;

16.2 • Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ;

16.3 • Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité ;

16.4 • D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée ;

16.5 • Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes ;

16.6 • Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ;

16.7 • Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ;

16.8 • Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial ;

16.9 • D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances ;

16.10 • Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ;

16.a • Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement ;

16.b • Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 16

43 • Faciliter le travail collaboratif à distance grâce aux dispositifs de vidéoconférence déployés sur tous les sites du Département

44 • Dématérialiser en totalité la passation des contrats de la commande publique

45 • Se cultiver avec des nouvelles offres d'animations s'adaptant à la crise sanitaire et favorisant un accès à la culture pour tous

46 • Offrir un accès facilité aux Ressources Humaines en instaurant des services efficaces, responsables et ouverts à tous pour une institution inclusive

LÉGENDES DES ODD :



43

FACILITER LE TRAVAIL COLLABORATIF A DISTANCE GRACE AUX DISPOSITIFS DE VIDEOCONFERENCE DEPLOYES SUR TOUS LES SITES DU DEPARTEMENT

Le Département se modernise et a entamé depuis 2020 une accélération de sa transformation numérique, permettant aux agents de rendre **un meilleur service public**, d'inventer une nouvelle proximité avec l'usager et les partenaires. C'est une volonté politique forte qui est mise en œuvre dans le schéma directeur des Systèmes d'Information de la collectivité voté en 2020. Le déploiement d'équipements numériques de travail a été ainsi mené répondant au besoin de **travail collaboratif à distance et de communication vers l'extérieur**.

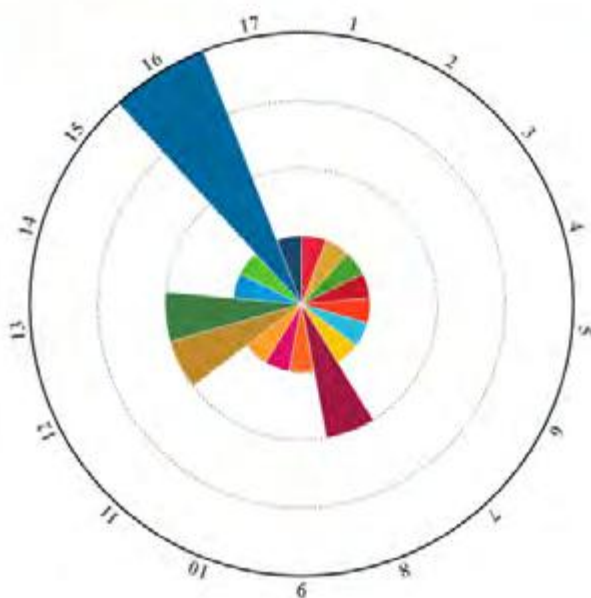
Il est essentiel pour la collectivité de répondre aux enjeux environnementaux en **limitant au maximum les déplacements de ses agents** tout en honorant ses **engagements de service** auprès des usagers et des partenaires. C'est pourquoi **l'interconnexion entre les sites** du Département et l'équipement de dispositifs de **visioconférence des salles de réunions** répondent à ces enjeux d'une part et facilitent le travail collaboratif à distance d'autre part.

Lorsqu'elles en étaient dotées, les salles de réunion des sites du Département disposaient de matériels de conférence vieillissants et obsolètes, ne répondant plus aux nouveaux besoins de travail collaboratif à distance. Le projet Libellule, avec un budget de 750 K€, a permis installation d'un **dispositif complet dans 81**

salles de réunion réparties sur tout le territoire. Il est désormais possible de lancer ou de rejoindre à plusieurs en moins de 2 minutes une visioconférence (moniteur sur pied, caméra avec filtrage intelligent à la voix, micros intégrés, système de connexion sans fil et borne wifi pour se connecter au réseau interne).

Ce projet a apporté modernité et flexibilité organisationnelle, a facilité le travail collaboratif distant et a renforcé le maillage de la collectivité sur son territoire. Les temps de déplacement des agents se trouvent désormais réduits, le parc de véhicules moins usité, ses coûts de fonctionnement et de maintenance diminués, le bilan carbone limité.

Ce projet s'inscrit dans la transformation numérique de la collectivité et répond aux besoins innovants et performants de travail collaboratif et de communication. Les agents s'appropriant ces nouveaux outils de travail collaboratif et remarquant leur facilité d'utilisation, **la collectivité poursuivra en 2022 le déploiement de ces matériels** dans les salles de réunion des sites territoriaux non encore pourvus. Une vingtaine de sites seront concernés.



LÉGENDES DES ODD :





44

DEMATERIALISER EN TOTALITE LA PASSATION DES CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La dématérialisation de la commande publique a débuté il y a quelques années avec plusieurs évolutions successives dont la remise dématérialisée des candidatures et des offres, la dématérialisation et la sécurisation des échanges avec les opérateurs économiques via le profil acheteur en passation, la publication des données essentielles ou encore la facturation électronique des marchés.

En plus des obligations législatives et réglementaires, la dématérialisation de la commande publique **permet de simplifier les procédures, d'économiser des ressources et de gagner du temps** dans la notification des actes.

Cette transformation numérique de la commande publique est pilotée au sein de l'institution en lien avec l'ensemble des directions acheteuses.

La dématérialisation de la passation des contrats publics implique notamment :

- La télétransmission des contrats au contrôle de légalité
- La mise en place d'une gestion collaborative des pièces des marchés entre les directions acheteuses (gestion électronique des documents - GED Marchés)
- La signature électronique des pièces relevant de la passation
- La signature électronique des procès-verbaux de la commission d'appels d'offres (CAO)
- Le changement des procédures internes
- L'accompagnement aux changements et la formation des agents
- La gestion et la maîtrise de nouveaux outils métiers et l'étude de leur automatisation

Les actions suivantes sont déjà opérationnelles :

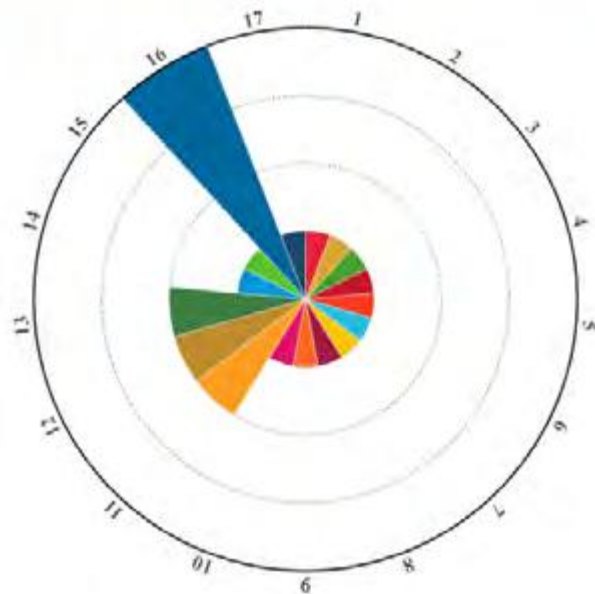
- Télétransmission des contrats de la commande publique
- Mise en place d'une GED marchés depuis le 1er juin 2021
- Signature électronique des actes de la passation des marchés au sein de certaines directions de la collectivité
- Signature électronique des procès-verbaux de CAO depuis janvier 2022

La dématérialisation complète de la passation des contrats de la commande publique est à finaliser en 2022 avec :

- Consolidation de la GED Marchés en passation
- Signature électronique des actes de passation par l'ensemble des directions.
- Automatisation du processus de signature électronique des procès-verbaux de la CAO

Ces nouveaux modes de fonctionnement offrent à la collectivité une meilleure organisation interne avec notamment la mise en commun des pièces des marchés, une sécurisation de leur stockage et de leur archivage ainsi qu'une réduction des délais accompagnée de relations avec les opérateurs économiques plus fluides.

Cette dématérialisation participe à la démarche « zéro papier » lancée par le Département dans le cadre de son programme de transformation numérique.



LÉGENDES DES ODD :



45

SE CULTIVER AVEC DES NOUVELLES OFFRES D'ANIMATIONS S'ADAPTANT À LA CRISE SANITAIRE ET FAVORISANT UN ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

La Maison départementale de l'environnement (MDE), implantée sur le domaine de Restinclières au Nord de Montpellier offre **une expérience de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, par l'immersion, les sens et la découverte.** Une programmation variée, modulable et sans cesse renouvelée est proposée sur tout le territoire héraultais, afin de sensibiliser un maximum de personnes et de typologie de public (grand public, scolaire, publics empêchés...).

Au cours de l'année 2021, la MDE a élaboré de nouvelles propositions, afin de s'adapter à cette crise sanitaire sans précédent que nous subissons tous, notamment sous des formats numériques : visite virtuelle d'exposition, conférences virtuelles, tutoriel en ligne. En parallèle, afin de palier à la fermeture des établissements recevant du public (ERP) dont les salles d'expositions du château de Restinclières, une expérimentation **d'expositions en extérieur** a été mise en place pour toucher un public élargi.

Expositions extérieures : de quoi se cultiver en prenant l'air !

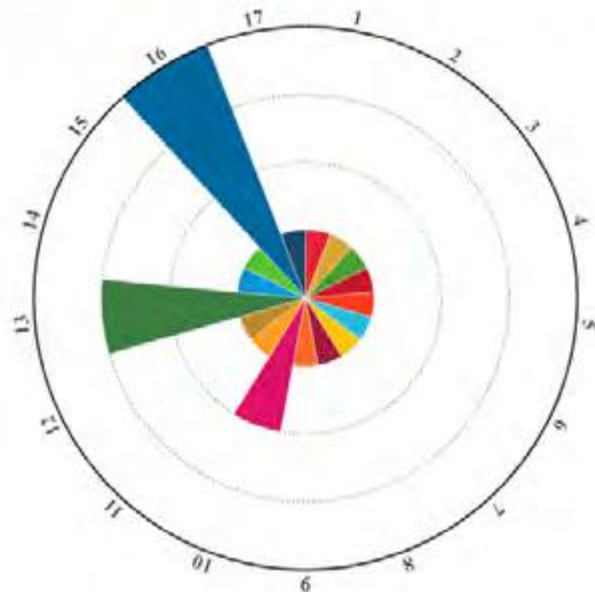
Installation d'expositions sur le parvis du château, puis dans le jardin du domaine de Restinclières afin de permettre au plus grand nombre, d'allier « l'utile à l'agréable ». Profiter d'un moment de balade en famille, entre amis... pour se cultiver gratuitement et apprendre plus sur la nature et l'environnement. Ouvrir les frontières de la culture et sortir du schéma classique type musée et salle fermée en profitant de magnifiques **expositions à ciel ouvert.**

Des solutions numériques pour découvrir les actions de la Maison de l'environnement à distance.

Proposition d'offres numériques pour permettre aux usagers d'avoir accès à **des expositions virtuelles, des conférences en lignes, des moments d'échanges avec des chercheurs...** Capter un public différent, qui ne serait pas en capacité de se déplacer de son domicile et/ou de se rendre sur le Domaine de Restinclières.

Des résultats convaincants.

Pour les expositions extérieures : **hausse de la fréquentation** et de leur visibilité grâce aux installations sur le Domaine de Restinclières (fréquentation du public: 118 523 visiteurs). Grand intérêt du public pour cette nouvelle formule d'exposition.



Pour l'offre numérique : plus de 3 000 personnes touchées malgré un contexte sanitaire compliqué : couvre-feu, confinement, fermeture des ERP... avec des visites virtuelles d'expositions, vidéo-conférences autour des expositions, conférences en ligne, tutoriels... Le Département a fait preuve d'innovation, de renouveau, a su s'adapter à son territoire et **attirer un public varié.** L'offre de la MDE évolue sans cesse afin d'être au plus près de ses missions principales qui sont la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.



C.Cambon/CD34

LÉGENDES DES ODD :





46

OFFRIR UN ACCÈS FACILITÉ AUX RESSOURCES HUMAINES EN INSTAURANT DES SERVICES EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTS À TOUS POUR UNE INSTITUTION INCLUSIVE

En qualité d'employeur, le Département doit répondre entre autres à trois politiques publiques fortes : **l'accueil, la santé au travail et à l'application du décret « dispositif signalement » de tout acte de violence au travail**. En conséquence, les ressources humaines ont inscrit une partie de leurs actions autour de ces 3 axes.

Dans le cadre sa réorganisation et en s'appuyant sur les orientations du schéma directeur des ressources humaines (RH), de **nouvelles offres de service** sont mises en place en mars 2021, réfléchies de façon collaborative et tournées vers **l'accueil et l'accompagnement** des agents. Elles sont **des interfaces dédiées** pour mieux accompagner les agents de la collectivité.

Un accès unique et repéré : accueil et orientation

Pour les 5000 agents et pour les 480 managers : deux portes d'entrée apportent des réponses de premiers niveaux, un accompagnement ainsi qu'une information individualisée ou une orientation vers un référent RH.

- Une entrée « **Agent** » pour leur accueil et leur orientation
- Une entrée « **Manager** » avec la mission transversale d'accompagnement

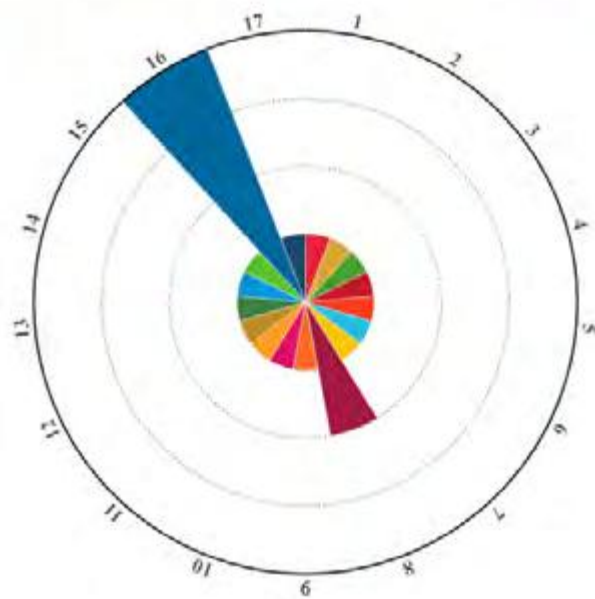
Des nouveaux dispositifs d'accompagnement et de formation pour les managers

La mission transversale d'accompagnement des managers a pour objectif de participer au **développement des compétences managériales** au vu de des évolutions des contextes, et ainsi concourir à un **management durable** auprès des équipes : une meilleure prévention et anticipation des risques psychosociaux (RPS), une meilleure intégration des managers, de nouveaux modes de management plus collaboratifs, des partages de pratiques, une proximité renforcée

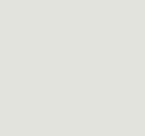
Une écoute et un suivi renforcés :

La prise en charge de l'expression du « mal être au travail » est une priorité qui se traduit par la création de deux autres portes d'entrée :

- **Psychologue du travail** : cette création de poste s'inscrit dans une démarche de prévention pour aider l'agent à faire le point sur sa situation professionnelle et à prendre du recul afin de retrouver un équilibre au travail.
- **Cellule écoute et de signalement** : cette entité est composée de 4 professionnel-le-s formé-e-s à l'écoute et par un enquêteur administratif par direction. Elle garantit la prise en compte des signalements, des situations de violence, de harcèlement, de discrimination et de comportements sexistes dans l'environnement du travail.



LÉGENDES DES ODD :





"Partenariats pour LA RÉALISATION DES OBJECTIFS"

LÉGENDES DES ODD :





PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

17.1 • Ce dernier objectif consiste à organiser toutes les formes de partenariat et de collaboration entre les acteurs (institutions, société civile, acteurs économiques...), que ce soit au niveau local, régional, national et international pour créer les conditions les plus propices à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 17

47 • Inciter aux comportements vertueux grâce à l'Open Data

48 • Valoriser les domaines départementaux grâce à des jeunes bénévoles internationaux : la rénovation du refuge de Baïssescure

49 • Renforcer le soutien à la participation citoyenne des jeunes héraultais : une Histoire de talents

LÉGENDES DES ODD :



47

INCITER AUX COMPORTEMENTS VERTUEUX GRÂCE À L'OPEN DATA

Le Département s'est pleinement lancé dans une politique publique Open Data ambitieuse depuis 2020, en déployant **le portail Hérault Data**. Cette politique Open Data s'inscrit pleinement dans le Schéma de développement des Usages et Services Numériques (SDUSN).

Conformément à la loi République Numérique, **le Département ouvre ses données publiques ayant un intérêt économique, social, sanitaire et environnemental.**

Accélérateurs de progrès et d'innovation, le développement du numérique et l'ouverture des données publiques sont **des opportunités à saisir pour tous les acteurs du territoire.**

Le Département s'inscrit dans cette dynamique avec pour ambition de proposer une **collectivité qui se veut facilitatrice et interactive.** Ainsi, la collectivité a déployé un tout nouveau portail d'ouverture des données publiques : **Hérault Data.**

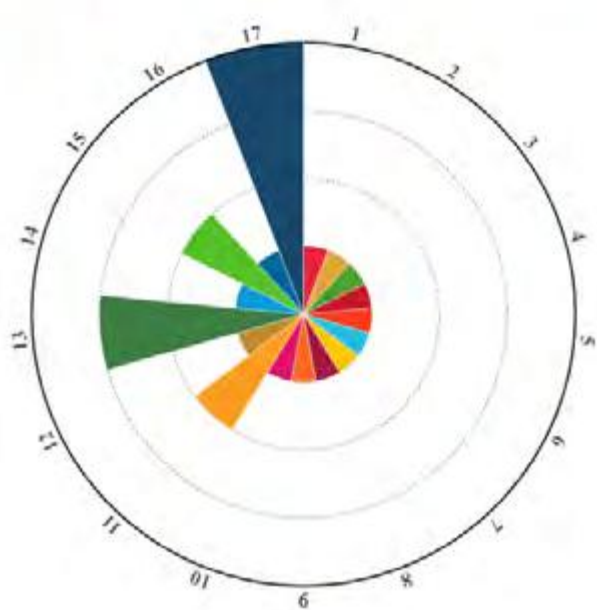
Le Département ouvre en Open Data les données **ayant un intérêt environnemental** pour inciter les



usagers à avoir un comportement vertueux pour l'environnement. Ainsi, les données de la localisation des **aires de covoiturage** (avec leur borne de recharge de voiture électrique) et des bornes **Rezopouce pour l'autostop** sont en accès libre. La mise à disposition des informations permettant les comportements écologiques en Open Data est **un axe primordial du numérique soutenable.** A ce titre ont été développés des cartographies des disponibilités des VéloMagg vélos en libre-service sur la Métropole de Montpellier (données fournies par celle-ci), ou encore la cartographie de tous **les aménagements cyclables du territoire.**

Sur les trois premiers mois de l'année 2022, les données relatives aux mobilités douces ont **été très régulièrement consultées par les usagers** du portail Open Data, plus de 10 000 fois. Ces données répondent donc à un besoin des usagers qui souhaitent connaître des informations environnementales du territoire.

Le Département a voté en 2020 **un objectif de Service Public Départemental de la Donnée** dans le cadre du SDUSN. Une action à venir porte sur la mise en place d'aires de covoiturage connectées pour mesurer leur fréquentation, comprendre leurs pratiques et ainsi inciter les usagers à les utiliser dans un objectif de réduction du bilan carbone lié à l'usage de la voiture.



LÉGENDES DES ODD :





48

VALORISER LES DOMAINES DÉPARTEMENTAUX GRÂCE À DES JEUNES BÉNÉVOLES INTERNATIONAUX : LA RÉNOVATION DU REFUGE DE BAÏSSESCURE

Le Département est propriétaire de près de **9 200 ha d'espaces naturels**, soit plus de 100 sites, qu'il a acquis dans le cadre de sa politique volontariste sur les **Espaces Naturels Sensibles**. Des **espaces naturels ouverts au public** qu'il faut ensuite gérer, préserver et valoriser. C'est dans ce contexte que s'inscrit la rénovation du refuge de Baïssescure situé sur le domaine départemental de Vezales à Fraïsse-sur-Agoût.

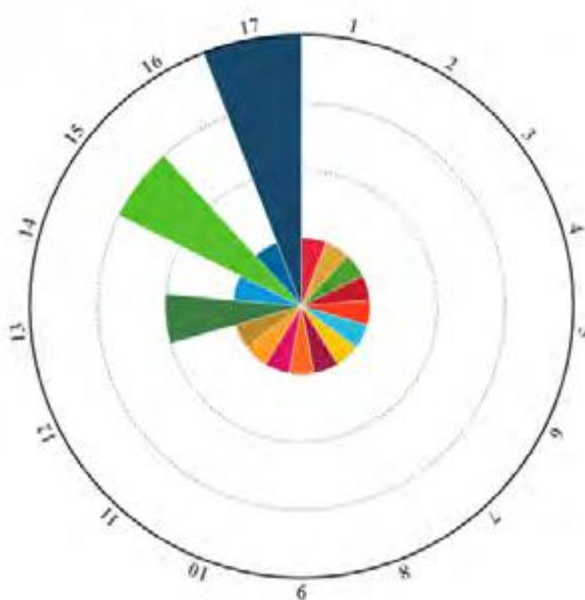
Le Département soutient financièrement l'association Concordia pour la réalisation de chantiers de bénévoles internationaux.

Ces chantiers ont pour objectif de **sensibiliser les équipes de jeunes aux enjeux environnementaux** et au développement durable de façon très concrète, et d'établir du lien avec les populations locales.

Deux chantiers de 15 jours ont été organisés par l'association Concordia, au cours desquels 17 jeunes originaires d'Europe, d'Amérique latine et d'Afrique ont contribué à **restaurer le refuge de Baïssescure** : reprise du bardage bois, de la peinture intérieure et de la zinguerie. Cette action a été menée en partenariat entre plusieurs services du Département pour un montant total de 28 000 €.

En dehors des temps de chantier, des **animations** d'éducation et de sensibilisation à l'environnement ont été proposées aux jeunes. C'est ainsi qu'une sensibilisation aux écosystèmes sous forme de jeu de **piste ludique** a été organisée par Alix, une jeune volontaire en service civique au Département. Cette action originale a permis de briser la glace dès le début du chantier et de découvrir la diversité des écosystèmes des alentours du refuge.

Le chantier a été clôturé par un repas international avec les jeunes bénévoles, les encadrants, les représentants du Département, des élus de Fraïsse-sur-Agoût et les habitants conviés pour l'occasion. **Tous ont salué les bénéfices de cette action** en termes de valorisation des domaines départementaux, de sensibilisation des publics cibles aux enjeux environnementaux et de lien social.



LÉGENDES DES ODD :



49

RENFORCER LE SOUTIEN À LA PARTICIPATION DES JEUNES HÉRAULTAIS : UNE HISTOIRE DE TALENTS

Dans un contexte de **crise sanitaire qui a impacté fortement la jeunesse**, le Département a choisi de soutenir les jeunes dans leurs projets, dans leur parcours professionnel et leur insertion sociale, en reconnaissant leur capacité à agir en confiance et en responsabilité sur leur environnement, à être utiles, à prendre part à la vie sociale.

La jeunesse est un atout majeur pour les territoires. La crise sanitaire confirme l'importance de soutenir les jeunes dans leur projet, de créer des espaces d'engagement, de découverte des opportunités et d'expérimentation.

Pour ce faire, dans le cadre du **réseau Jeun'hérault**, il a été proposé d'organiser **un projet collaboratif avec les territoires volontaires pour soutenir les talents des jeunes** et les remobiliser autour d'un événement culturel.

Au total, **sept territoires se sont engagés** dans ce projet ambitieux de remobilisation et d'accompagnement des envies et initiatives des jeunes de 11 à 25 ans : les communes de Frontignan, Marseillan et Vic-la-Gardiole et les Communautés de Communes des Avant-Monts, du Lodévois-Larzac, du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault.

Ce **projet coopératif** se construit durant l'année 2021 pour une réalisation de l'événement en juin 2022.

Entre-temps, **des temps forts sont programmés** :

- Les 5 et 6 février 2022 : sélection des participants.
- Le 26 février 2022 : regroupement des jeunes sélectionnés
- Des répétitions régulières



Le 18 juin 2022, la restitution du projet se conclue avec un spectacle des jeunes au Théâtre Michel Galabru sur la scène départementale de Bayssan à Béziers.

Cette opération une Histoire de talents dispose d'un budget de 44 000 €.

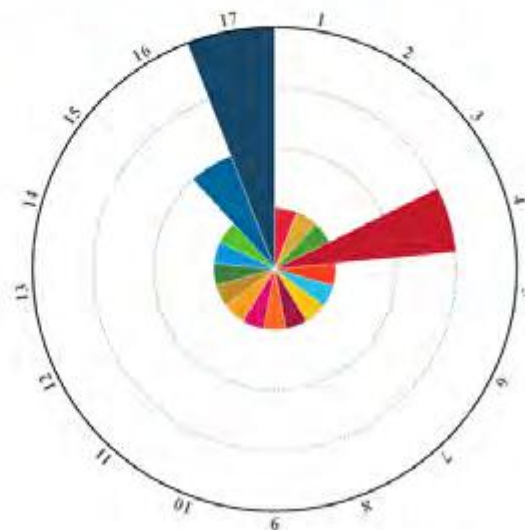
36 candidatures, individuelles ou en groupe, ont été auditionnées les 5 et 6 février et 30 ont été retenues sur leur motivation et leurs talents.

Ceux qui n'ont pas été retenus sont suivis dans leur projet professionnel par les services jeunesse des territoires partenaires qui nouent ou renouent des liens avec les jeunes après les périodes de confinement.

Cette opération a mis en évidence une **diversité du public et une mixité des disciplines représentées** : de la musique au chant en passant par la danse, la peinture en bombe ou encore la photo, la radio ou la couture.

De plus, elle permet la prise en compte et la valorisation des talents des jeunes et de leur projet professionnel, avec une organisation vertueuse de mutualisation des moyens sur les territoires partenaires.

Ces démarches participatives associant le jeune citoyen contribuent à l'enrichissement de l'action publique.



LÉGENDES DES ODD :



CLASSEMENT DES ACTIONS PAR DGA* RÉFÉRENTE DANS L'ADMINISTRATION

DGA	N° DE L'ACTION	INTITULÉ DE L'ACTION	ODD
AG	24	Prolonger la durée de vie des équipements informatiques	09
AG	32	Inscrire la collectivité dans une démarche zéro papier	12
AG	36	Minimiser l'impact écologique des impressions de la collectivité	13
AG	43	Faciliter le travail collaboratif à distance grâce aux dispositifs de vidéoconférence déployés sur tous les sites du Département.	16
AG	15	Réduire l'impact environnemental de l'administration par l'achat de produits courants plus durables	06
AG	44	Dématérialiser en totalité la passation des contrats de la commande publique	16
AT	12	Structurer de nouvelles cours apaisées dans les collèges	05
AT	18	Contribuer à la réduction des consommations énergétiques des bâtiments par une approche globale	07
AT	19	Répondre au confort d'usage et réduire les consommations d'énergie des bâtiments.	07
AT	21	Engager la transformation des espaces tertiaires de la collectivité vers le bureau partagé	08
AT	31	Limiter les distances des déplacements professionnels des agents	11
AT	41	Changer les pratiques de travail des Rando-Pisteurs pour préserver la biodiversité	15
AT	20	Alimenter des compteurs de vélos et piétons avec une route solaire innovante	07
AT	25	Appliquer les principes de l'économie circulaire avec un béton expérimental fabriqué avec des coquilles d'huîtres recyclées	09
AT	30	Améliorer la qualité des politiques et projets de mobilités au travers d'une charte de participation du public	11
AT	37	Encourager les collégiens à se déplacer en modes de déplacements actifs par un Plan de Déplacement d'Etablissement Scolaire (PDES)	13
AT	42	Affronter la neige et les congères grâce à une haie mellifère	15
AT	16	Surveiller les eaux souterraines pour les connaître et anticiper leur évolution	06
AT	26	Développer le numérique soutenable en tenant compte des aspects de développement durable	09
AT	27	Favoriser l'égalité d'accès aux services publics par le numérique	10
AT	47	Inciter aux comportements vertueux grâce à l'Open Data	17
DETIE	10	Remobiliser des jeunes en rupture avec « Eco-Graff » une action à la croisée des politiques sociale et environnementale.	04
DETIE	33	Elaborer un cahier de recommandations pour un tourisme durable	12
DETIE	39	Renaturer des parcelles cabanisées autour de l'étang de l'Or	14
DETIE	40	Suivre les échouages de tortues marines en mer Méditerranée	14
DETIE	45	Se cultiver avec des nouvelles offres d'animations s'adaptant à la crise sanitaire et favorisant un accès à la culture pour tous.	16
DETIE	48	Valoriser les domaines départementaux grâce à des jeunes bénévoles internationaux : la rénovation du refuge de Baissescure	17



DETIE	1	Recycler des vélos dans une démarche écologique et solidaire	01
DETIE	2	Utiliser la commande publique comme puissant levier de lutte contre l'exclusion, d'insertion sociale et professionnelle et de développement économique local	01
DETIE	4	Produire et distribuer des bocaux solidaires, une initiative exemplaire de l'économie circulaire	02
DETIE	5	S'engager pour la transition agroécologique sociale et solidaire avec TerrAES	02
ECJSL	7	Soutenir la rencontre artistique en EHPAD entre générations	03
ECJSL	11	Susciter l'éveil artistique dès le plus jeune âge : 123 culture!	04
ECJSL	13	Favoriser et augmenter la prise de licences sportives pour les femmes et filles héraultaises	05
ECJSL	17	Déployer de nouvelles techniques de nettoyage dans les collèges visant à réduire la consommation en eau et en produits chimiques	06
ECJSL	34	Etudier la réduction de la plastification des livres sur le territoire lecture publique Ouest Hérault	12
ECJSL	38	Sélectionner et prêter des documents sur le thème du développement durable	13
ECJSL	49	Renforcer le soutien à la participation citoyenne des jeunes héraultais : une Histoire de talents	17
RH	8	Atténuer la propagation du COVID grâce à la cellule interne mise en place par la collectivité	03
RH	14	Promouvoir la démarche égalité professionnelle femmes-hommes auprès de tous les agents	05
RH	22	Développer une offre de formation adaptée aux besoins des agents	08
RH	23	Intégrer la dimension de l'engagement durable dans la politique d'accompagnement des agents	08
RH	28	Proposer une immersion professionnelle au sein du Département auprès du public héraultais en situation de handicap	10
RH	35	Supprimer l'impression en masse des actes administratifs concernant les agents contractuels	12
RH	46	Offrir un accès facilité aux Ressources Humaines en instaurant des services efficaces, responsables et ouverts à tous pour une institution inclusive	16
SD	3	Lutter efficacement contre la précarité énergétique	01
SD	6	Réaliser un état des lieux de l'alimentation solidaire pour mieux connaître les besoins et aider les plus démunis	02
SD	9	Impulser un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale pour les personnes âgées ou en situation de handicap.	03
SD	29	Prévenir la perte d'autonomie pour les 60 ans et plus par des actions collectives.	10

*DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES :

AG Administration générale

AT Aménagement du territoire

DETIE Développement de l'économie territoriale, insertion, environnement

ECJSL Éducation, culture, jeunesse, sports, loisirs

RH Ressources humaines

SD Solidarités départementales



LÉGENDES DES ODD :





CONTACT :

Direction Générale Adjointe
 Développement de l'Economie Territoriale, Insertion, Environnement
 Mission Développement Durable et Prospective

Marielle Chapel
 04 67 67 79 65
 mchapel@herault.fr



LE DÉPARTEMENT

1977 avenue des Moulins - 34087 Montpellier cedex 4 - Tél. : 04 67 67 67 67

herault.fr

